



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIERS DE LA DREES

n° 58 • juin 2020

Vivre chez ses parents ou chez une autre personne à l'âge adulte

**Profil des adultes ne figurant ni sur le titre de propriété,
ni sur le bail de location du logement**

Pauline Virot (DREES)

Vivre chez ses parents ou chez une autre personne à l'âge adulte

**Profil des adultes ne figurant ni sur le titre de propriété,
ni sur le bail de location du logement**

Pauline Virot (DREES)

Retrouvez toutes nos publications sur : drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur : data.drees.sante.gouv.fr

Sommaire

■ INTRODUCTION	9
■ VIVRE CHEZ SES PARENTS	13
Qui sont les adultes vivant chez leurs parents ? Surtout des étudiants, mais pas seulement	13
Trois quarts des adultes qui vivent chez leurs parents n'ont pas les moyens financiers de vivre dans un logement indépendant	14
La « génération boomerang » : 920 000 adultes sont revenus vivre chez leurs parents	16
■ VIVRE CHEZ UNE AUTRE PERSONNE À L'ÂGE ADULTE	21
Vivre chez son conjoint	21
Vivre chez son enfant	25
Vivre chez un autre membre de sa famille	27
Vivre chez un ami ou une personne sans lien familial	30
■ LES MÉNAGES OÙ RÉSIDENT DES ADULTES N'ÉTANT PAS OCCUPANTS EN TITRE DU LOGEMENT	32
Un niveau de vie un peu inférieur à celui des autres ménages	32
Deux tiers de ménages propriétaires	32
De plus grands ménages et deux fois plus de surpeuplement	33
Plus de personnes handicapées ou dépendantes dans les ménages où un adulte vit chez son enfant	33
■ FOCUS SUR TROIS SITUATIONS	34
Vivre chez autrui à la suite d'une rupture familiale	34
Vivre chez autrui pour des raisons de santé	35
Vivre chez autrui en outre-mer	37
■ VIVRE CHEZ AUTRUI VERSUS ÊTRE « HÉBERGÉ CONTRAINT »	41
La définition des adultes vivant chez autrui	41
Les différences de définitions entre « vivre chez autrui » et « être hébergé »	41
Les différences de définitions entre « vivre chez autrui » et « être hébergé contraint »	43
■ SOURCE	45
■ GLOSSAIRE	46
■ BIBLIOGRAPHIE	47
Annexe 1. Tableau complémentaire	48

VIVRE CHEZ SES PARENTS OU CHEZ UNE AUTRE PERSONNE À L'ÂGE ADULTE

Dans un contexte où la part du revenu consacrée aux dépenses de logement s'est accrue pour les locataires depuis les années 2000 et où la hausse des prix immobiliers freine l'accession à la propriété (Laferrère, Pouliquen, Rougerie, 2017), vivre chez autrui à l'âge adulte représente une des solutions alternatives lorsqu'il est difficile d'accéder à un logement à soi.

Un adulte sur sept vit chez autrui

D'après l'enquête Logement de l'Insee de 2013, 7,3 millions d'adultes habitent chez autrui, soit 14 % des adultes. Ils ne figurent ni sur l'acte de propriété, ni sur le bail de location. Ce critère permet de couvrir une population beaucoup plus large que celles des « hébergés contraints », définis habituellement par l'Insee (Pouliquen, 2018). Ainsi, seuls 6 % des adultes vivant chez autrui sont considérés comme étant des « hébergés contraints ».

4,7 millions d'adultes résident chez leurs parents¹, dont un sur cinq est revenu vivre au domicile parental. De plus, 2 millions d'adultes habitent chez leur conjoint – et pourraient donc se trouver en situation de vulnérabilité en cas de rupture conjugale. Également, 160 000 adultes résident chez un de leurs enfants : cette situation concerne en particulier 3 % des femmes âgées de 75 ans ou plus. Enfin, 270 000 adultes vivent chez un autre membre de leur famille et 70 000 adultes vivent chez un tiers sans lien familial.

En outre-mer, habiter chez autrui à l'âge adulte est plus répandu qu'en métropole : cela concerne près d'un adulte sur quatre contre un sur sept en France métropolitaine. Ces adultes sont à la fois plus nombreux à n'être jamais partis de chez leurs parents et à vivre chez leur conjoint.

Des profils qui dépendent avant tout de chez qui ces adultes habitent.

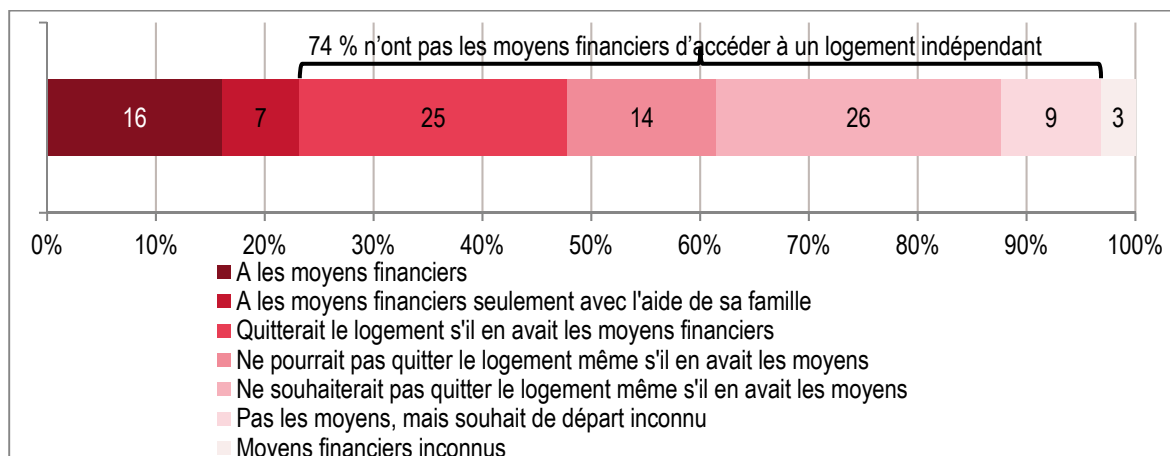
La plupart des adultes vivant chez leurs parents sont des jeunes (sept sur dix ont entre 18 et 24 ans, soit 3,3 millions²) et des hommes (57 %). Toutefois vivre chez ses parents renvoie à des situations variées : quatre sur dix sont étudiants mais trois sur dix sont en emploi et deux sur dix au chômage par exemple. De même vivre chez ses parents n'est pas toujours contraint. En effet, les trois quarts n'ont pas les moyens financiers d'avoir un logement indépendant (*graphique A*). Cependant, un tiers des jeunes n'ayant pas les moyens financiers de se loger de façon indépendante ne partirait pas de chez leurs parents, même si leurs finances le permettaient.

920 000 adultes sont revenus vivre chez leurs parents. Une fois sur cinq, le retour chez les parents à l'âge adulte intervient à la suite d'une rupture familiale. Cette situation, plus souvent vécue comme une contrainte que de n'être jamais parti du domicile, peut s'inscrire dans la durée : 27 % des adultes de retour chez leurs parents sont revenus depuis 3 ans ou plus.

¹ Ou leurs grands-parents. Il s'agit toutefois essentiellement des parents, c'est pourquoi par simplification dans cette étude nous désignons cette catégorie d'adultes simplement comme « ceux vivant chez leurs parents ».

² Parmi eux, neuf sur dix résident dans le logement de leurs parents tout le temps ou presque, tandis qu'un sur dix y habite au moins un mois dans l'année. Cet effectif est proche du nombre de jeunes vivant de façon permanente chez leurs parents, issu de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (DREES, 2014) selon laquelle 3,1 millions de 18-24 ans habitent de façon permanente chez leurs parents.

Graphique A • Situation financière des adultes vivant chez leurs parents et souhait de départ du domicile parental



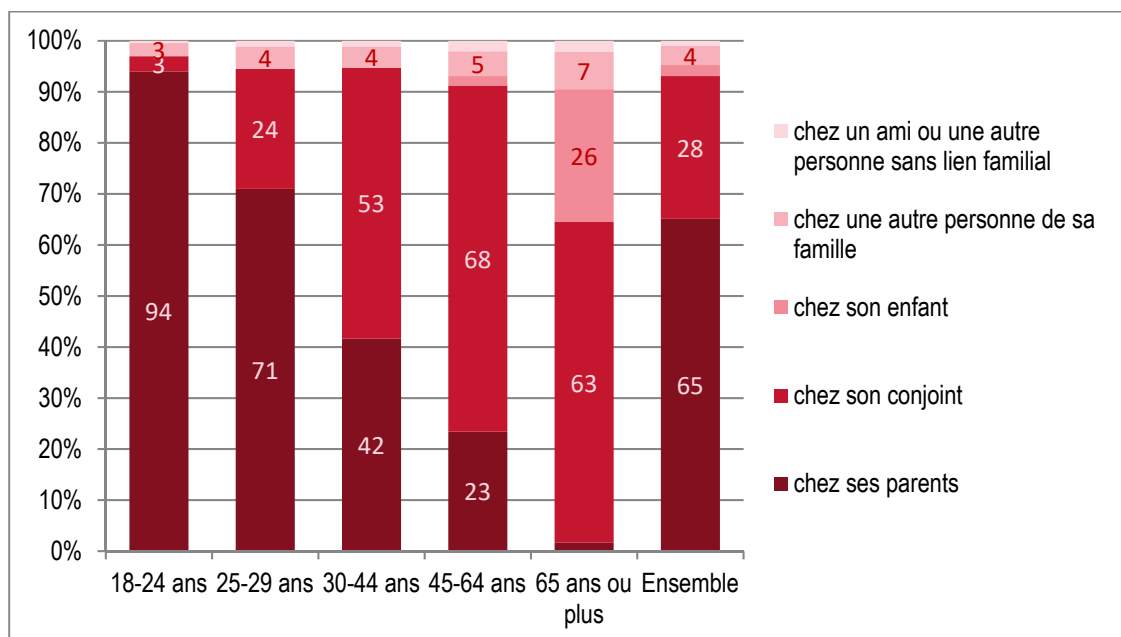
Lecture > 16 % des adultes vivant chez leurs parents ont les moyens financiers par eux-mêmes d'obtenir un logement indépendant.

Champ > France, logements ordinaires, adultes vivant chez leurs parents ayant renseigné le module hébergement.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Vivre chez son conjoint, qui représente un risque de précarisation en cas de séparation, concerne plus de femmes que d'hommes mais aussi plus souvent les personnes au chômage ou les salariés en contrat court. Plus de la moitié des 30 ans ou plus qui vivent chez autrui vivent chez leur conjoint (*graphique B*). Au total, dans 13 % des couples, un des conjoints n'est pas occupant en titre du logement.

Graphique B • Répartition des adultes vivant chez autrui selon leur lien avec la personne chez qui ils habitent (en %)



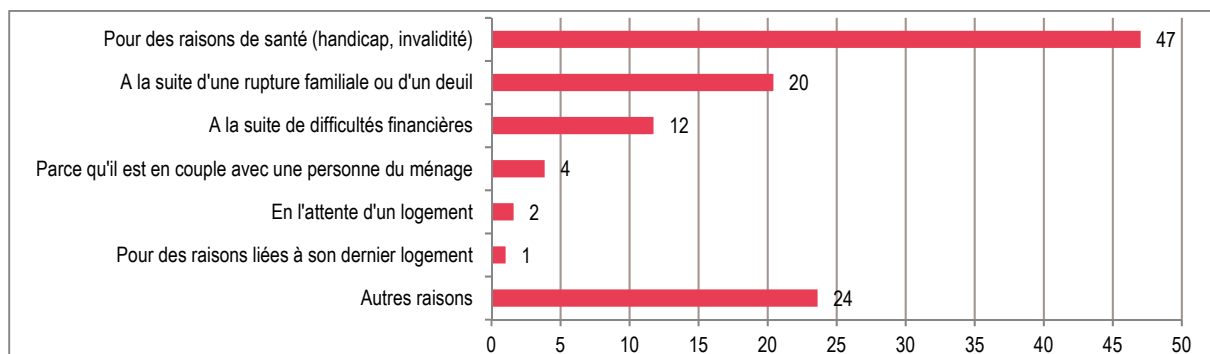
Lecture > 94 % des 18-24 ans vivant chez autrui habitent chez leurs parents.

Champ > France, logements ordinaires, personnes âgées de 18 ans ou plus vivant chez autrui.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Les adultes vivant chez leur enfant sont quant à eux essentiellement des femmes (82 %) et des personnes âgées (71 % ont 75 ans ou plus). Dans quatre cas sur dix ils sont dans cette situation depuis 10 ans ou plus. Pour eux, plus souvent que pour les autres personnes vivant chez autrui, d'autres contraintes que les finances, comme par exemple leur état de santé (47 %, *graphique C*), les conduisent à ne pas pouvoir se loger autrement. Ainsi, parmi les adultes vivant chez leur enfant, 16 % ne pourraient pas partir même si leurs finances le permettaient.

Graphique C • Principales raisons de vivre chez son enfant (plusieurs réponses possibles, en %)



Lecture > 47 % des adultes vivant chez leur enfant sont dans cette situation pour des raisons de santé (handicap, invalidité).

Champ > France, logements ordinaires, adultes vivant chez leur enfant.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

340 000 adultes vivent chez un autre membre de leur famille ou chez un tiers sans lien familial. Parmi eux, 30 % vivent chez leur frère ou leur sœur, 24 % vivent chez le conjoint de leur parent et 20 % vivent chez le(s) parent(s) de leur conjoint. Les autres vivent chez leur bel-enfant (2 %) ou chez un autre membre de leur famille (23 %). Diverses raisons expliquent la vie chez un membre de la famille : 27 % sont en couple avec une personne du ménage (ceux qui vivent chez les parents de leur conjoint), 20 % sont dans cette situation pour des raisons de santé (en particulier ceux qui habitent chez leur frère ou chez leur sœur), 15 % ont voulu se rapprocher du lieu d'études ou d'emploi et 13 % sortent d'une rupture familiale. Enfin, 12 % sont dans cette situation à la suite de problèmes financiers, plus particulièrement ceux vivant chez un frère ou une sœur (16 %).

Ruptures familiales ou problèmes de santé : deux raisons d'habiter chez autrui

Certains incidents de vie, comme les ruptures familiales ou des problèmes de santé peuvent précariser les personnes et font l'objet d'un intérêt particulier des pouvoirs publics.

Or, dans un contexte où les unions deviennent plus fragiles (Bodier, Buisson, Lapinte, Robert-Bobée, 2015), 270 000 adultes vivent chez autrui à la suite d'une rupture familiale (hors personnes veuves), le plus souvent depuis moins de trois ans (62 % des cas). Environ huit sur dix sont retournés vivre chez leurs parents.

Par ailleurs, 165 000 adultes habitent chez autrui à la suite de problèmes de santé. Ce sont pour l'essentiel des femmes âgées et veuves, en particulier parmi ceux vivant chez leur enfant. Le vieillissement entraîne un risque accru de perte d'autonomie et vivre chez son enfant est pour certaines une alternative, certes minoritaire, à la vie en institution. Environ 3 % des femmes de 75 ans ou plus vivent chez leur enfant, tandis que 11 % vivent en institution.

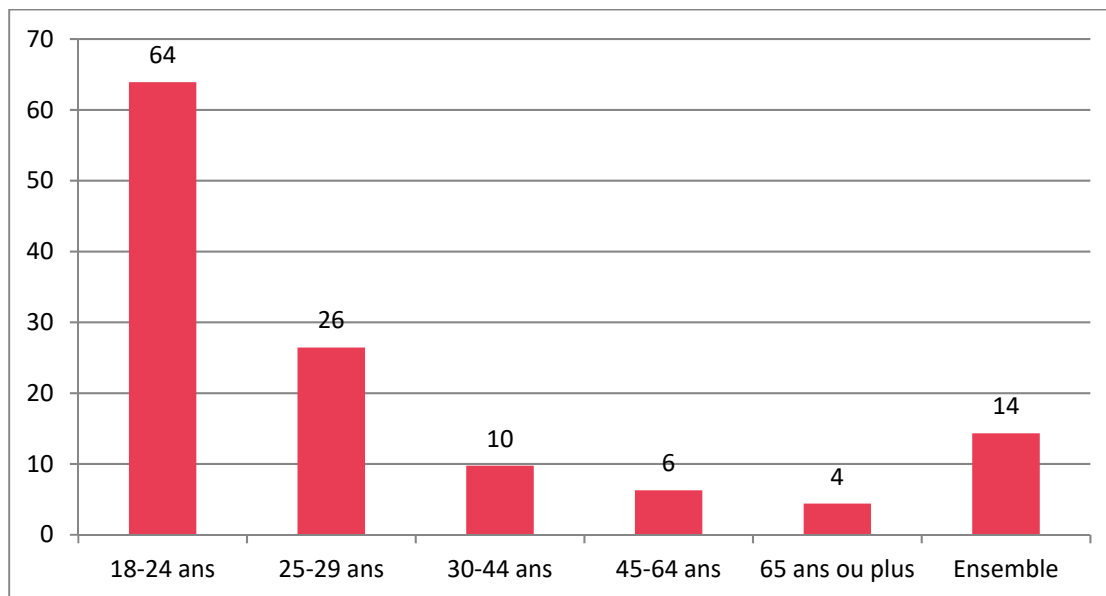
■ INTRODUCTION

7,3 millions d'adultes vivent chez autrui

En France, d'après l'enquête Logement de l'Insee de 2013, 7 250 000 personnes âgées de 18 ans ou plus habitent chez autrui, c'est-à-dire qu'elles ne sont ni sur l'acte de propriété, ni sur le bail de location³ (*glossaire*).

Dans un contexte où la part du revenu consacrée aux dépenses de logement s'est accrue pour les locataires depuis les années 2000 et où la hausse des prix immobiliers freine l'accession à la propriété (Laferrère, Pouliquen, Rougerie, 2017), vivre chez autrui à l'âge adulte représente une des solutions alternatives lorsqu'il est difficile d'accéder à un logement à soi. La présente étude vise à décrire les différents profils de personnes concernées par ces situations plus ou moins contraintes.

Graphique 1 • Part d'adultes vivant chez autrui selon l'âge (en %)



Lecture > Parmi les 18-24 ans vivant dans un logement ordinaire, 64 % vivent chez autrui.

Champ > France, logements ordinaires, personnes âgées de 18 ans ou plus.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Vivre chez ses parents, chez son conjoint ou chez une autre personne à l'âge adulte

Vivre chez autrui concerne 14 % des adultes en France (*graphique 1*). Les deux-tiers sont des adultes vivant chez leurs parents⁴ (*graphique 2*). Avec l'augmentation du chômage et du nombre d'étudiants, la part des 18-29 ans vivant chez leurs parents a de nouveau augmenté depuis les années 2000 (Pouliquen, 2018). Dans le même temps, le nombre d'adultes de plus de 25 ans revenus vivre au domicile parental a lui aussi augmenté (Fondation Abbé Pierre, 2015). Pourtant, l'aspiration à quitter le domicile parental pour avoir un logement à soi reste forte, quitte à accepter des compromis en termes de confort (Datsenko, Guisse, Hoibian, Timotéo, 2018). D'après l'enquête Logement 2013, c'est bien parmi les 18-24 ans que la proportion d'adultes vivant chez autrui est la plus forte (64 %) [*graphique 1*]. Ces jeunes adultes vivent essentiellement chez leurs parents (*graphique 2*).

Toutefois habiter chez autrui à l'âge adulte ne se limite pas à vivre chez ses parents. Notamment, 2 millions d'adultes habitent chez leur conjoint. Ainsi, plus de la moitié des adultes vivant chez autrui après 30 ans résident chez leur conjoint (*graphique 2*). Au total, dans 13 % des couples, un des conjoints n'est pas occupant en titre du

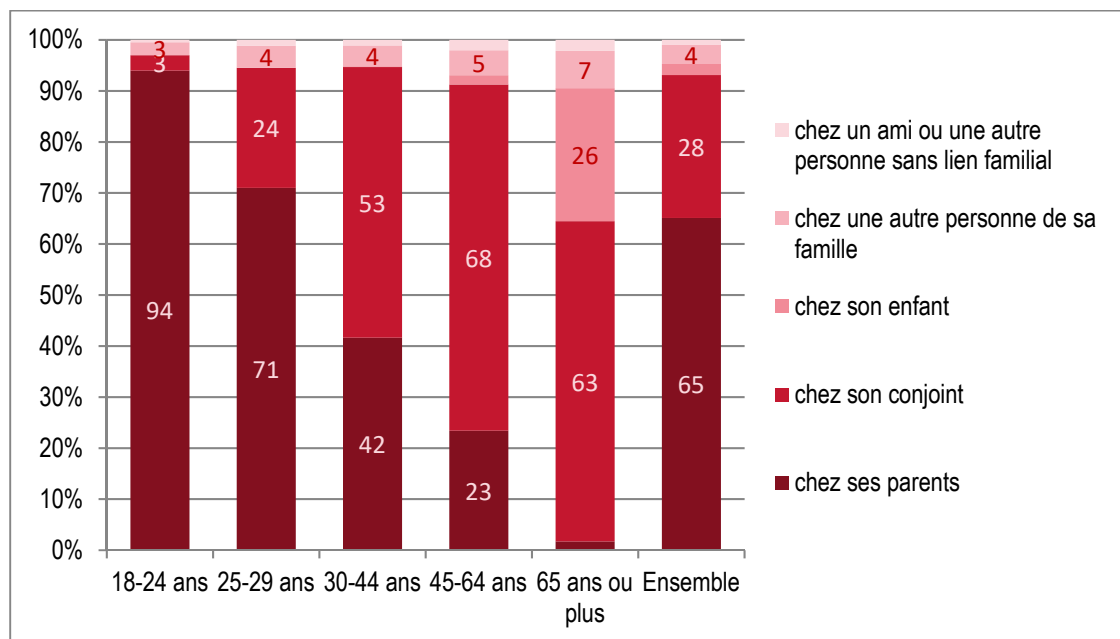
³ L'enquête Logement porte uniquement sur les logements ordinaires, c'est-à-dire que les logements en structures collectives (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...) et les habitations mobiles sont exclus du champ de l'enquête. Par ailleurs, l'enquête porte uniquement sur les résidences principales. Les adultes habitant chez autrui résident donc principalement dans le même logement qu'autrui (leurs parents, leur conjoint, leur enfant ou une autre personne).

⁴ Ou leurs grands-parents. Il s'agit toutefois essentiellement des parents c'est pourquoi par simplification dans cette étude nous désignons cette catégorie d'adultes simplement comme « ceux vivant chez leurs parents ».

logement. En cas de séparation conjugale, c'est le conjoint occupant en titre du logement qui le conserve. Dans ce cas, les personnes ayant les plus faibles ressources économiques risquent d'être confrontées à des difficultés importantes pour trouver à se reloger.

De façon plus marginale, 160 000 adultes résident chez leur enfant et 270 000 adultes vivent chez un autre membre de leur famille (frère ou sœur, oncle ou tante...). Après 64 ans, plus d'un quart des personnes vivant chez autrui habite chez leur enfant (graphique 2). Enfin, 70 000 adultes vivent chez un tiers sans lien familial.

Graphique 2 • Répartition des adultes vivant chez autrui selon leur lien avec la personne chez qui ils habitent (en %)



Lecture > 94 % des 18-24 ans vivant chez autrui habitent chez leurs parents.
Champ > France, logements ordinaires, personnes âgées de 18 ans ou plus vivant chez autrui.
Source > Insee, enquête Logement 2013.

À autres caractéristiques comparables⁵, les 18-24 ans ont la probabilité la plus forte de vivre chez autrui (tableau 1). En termes de statut marital légal, la probabilité de vivre chez autrui à l'âge adulte des célibataires est plus élevée de 12 points et celles des divorcés de 7 points par rapport aux personnes mariées. Enfin, en ce qui concerne l'activité, les étudiants, les chômeurs, les inactifs en raison d'une invalidité ou d'un handicap, les personnes au foyer ont les plus fortes probabilités de vivre chez autrui à autres caractéristiques identiques.

⁵ Ce paragraphe commente les résultats d'une modélisation « toutes choses égales par ailleurs » de la probabilité d'habiter chez autrui en fonction de diverses caractéristiques individuelles. Cette modélisation repose sur un modèle logit simple réalisé sur la population âgée de 18 ans ou plus résidant dans un logement ordinaire. Il tient compte du sexe, de l'âge, de l'activité principale de l'individu et de l'état matrimonial légal.

Tableau 1 • Effet des caractéristiques des adultes sur le fait de vivre chez autrui

	Proportion d'adultes vivant chez autrui (en %)	Effet marginal	Significativité (1)
Sexe			
Femme	13	-2	***
Homme	16	Réf.	
Âge			
18-24 ans	64	16	***
25-29 ans	26	6	***
30-44 ans	10	Réf.	
45-64 ans	6	-2	***
64-74 ans	4	-2	Ns
75 ans ou plus	5	-1	Ns
Activité principale			
Chômage	31	6	***
Étudiant	66	6	***
Retraité	4	-1	Ns
Au foyer	10	4	***
Inactif pour invalidité ou handicap	22	8	***
En emploi non salarié	10	1	Ns
En emploi salarié cadre ou profession intermédiaire en contrat court	23	0	Ns
En emploi salarié cadre ou profession intermédiaire en contrat sans limite de durée	6	-5	***
En emploi salarié employé ou ouvrier en contrat court	29	3	***
En emploi salarié employé ou ouvrier en contrat sans limite de durée	11	Réf.	
Statut marital			
Célibataire	32	12	***
Marié	4	Réf.	
Veuf	4	2	**
Divorcé	8	7	***

Note > (1) *** Significatif au seuil de 1 % / ** Significatif au seuil de 5 % / * Significatif au seuil de 10 % / ns Non significatif. La modélisation est un modèle logit simple. Le modèle dichotomique logit admet pour variable expliquée, la probabilité d'apparition de cet événement, conditionnellement aux variables exogènes. Dans le cas d'une variable binaire, x_1 par exemple, on calcul son effet marginal, en calculant la probabilité $P(y = 1|x)$ pour $x_1 = 1$ d'une part, et pour $x_1 = 0$ d'autre part. L'effet marginal de x_1 sur $P(y = 1|x)$ est la différence de ces deux probabilités.

Lecture > 13 % des femmes adultes vivent chez une autre personne. À autres caractéristiques comparables, elles ont une probabilité moins forte de vivre chez autrui que les hommes (-2 points).

Champ > France, logements ordinaires, personnes âgées de 18 ans ou plus.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Une situation plus ou moins contrainte

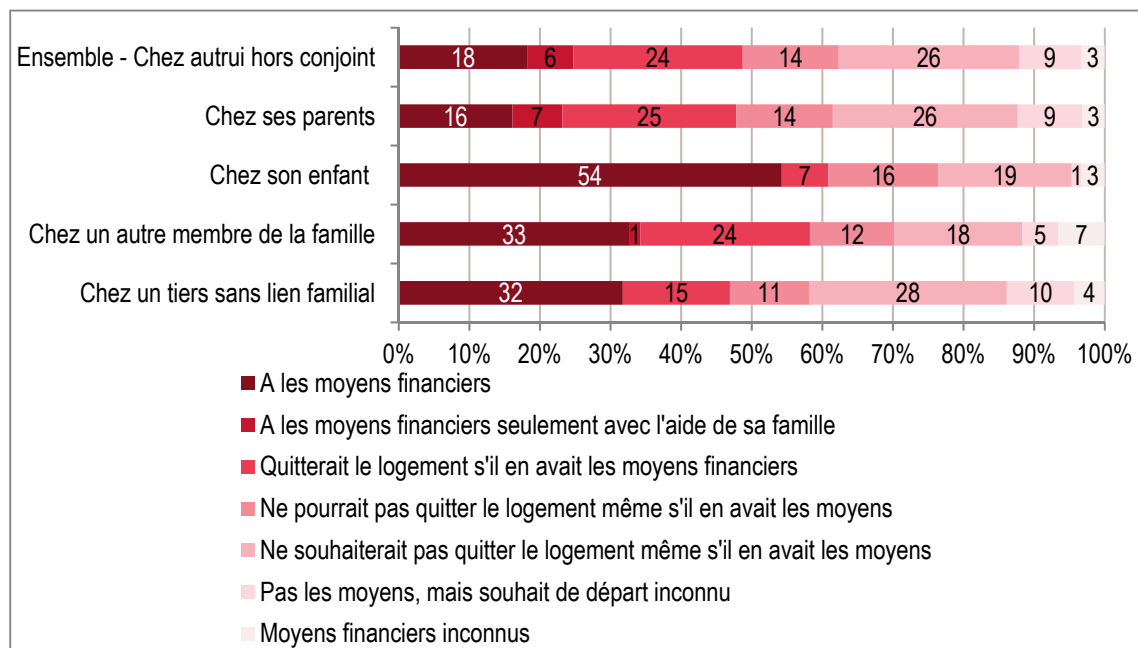
Le plus souvent, les adultes vivant chez autrui n'ont pas les ressources financières leur permettant de se loger autrement. En effet, les trois quarts des adultes vivant chez quelqu'un d'autre⁶ n'ont pas les moyens financiers d'obtenir un logement indépendant (72 %), ce qui représente 3,7 millions d'adultes. C'est plus souvent le cas des adultes vivant chez leurs parents (*graphique 3*). Les autres adultes déclarent avoir les moyens

⁶ L'information sur les moyens financiers des adultes vivant chez leur conjoint n'est pas disponible dans l'enquête.

financiers de se loger de façon indépendante, soit seuls (18 %), soit avec l'aide de leur famille (6 %) tandis que pour un petit nombre d'entre eux, les moyens financiers sont inconnus (3 %).

Toutefois, tous ne vivent pas cette situation avec le même niveau de contraintes. Au total, 24 % des adultes vivant chez autrui (hors ceux vivant chez leur conjoint) quitteraient le logement si leurs moyens financiers le permettaient. Ces adultes contraints à ce mode de cohabitation par les finances représentent 1,2 million de personnes. C'est plus souvent le cas des adultes vivant chez leurs parents et de ceux vivant chez un membre de leur famille (frère, sœur, oncle, tante..., *graphique 3*).

Graphique 3 • Situation financière des adultes vivant chez autrui, hors ceux vivant chez leur conjoint



Lecture > 16 % des adultes vivant chez leurs parents déclarent avoir les moyens financiers par eux-mêmes d'obtenir un logement indépendant.

Champ > France, logements ordinaires, adultes vivant chez autrui et ayant renseigné le module hébergement, hors adultes vivant chez leur conjoint.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Par ailleurs, d'autres contraintes peuvent s'ajouter à la contrainte financière. En effet, 14 % des adultes vivant chez autrui (hors ceux vivant chez leur conjoint) déclarent qu'ils ne pourraient pas quitter le logement même si leurs finances le permettaient, soit 700 000 personnes. Si les raisons de cet empêchement ne sont pas précisées, l'état de santé de la personne ou d'un des membres du ménage peut en être la cause, en particulier pour les plus âgés. C'est un peu plus souvent le cas des adultes vivant chez leur enfant (16 %, *graphique 3*).

Enfin, 1,3 million d'adultes vivant chez autrui (hors conjoint) ne souhaiteraient pas partir du logement même s'ils en avaient les moyens financiers (26 %, *graphique 3*). C'est plus souvent le cas des adultes vivant chez un tiers sans lien familial et de ceux vivant chez leurs parents.

■ VIVRE CHEZ SES PARENTS

Vivre chez ses parents à l'âge adulte n'est pas un mode de cohabitation qui se limite aux étudiants. Cela recouvre en réalité une diversité de situations mais aussi de niveaux de contraintes. Après avoir dressé le portrait des adultes vivant chez leurs parents, nous verrons que cette situation est plus ou moins contrainte, notamment par les moyens financiers. Enfin, nous nous intéresserons plus particulièrement aux adultes de la « génération boomerang »⁷ (Gaviria, 2016), ces 920 000 adultes revenus vivre chez leurs parents par contrainte financière ou pour d'autres raisons. Ils représentent un adulte sur cinq vivant chez ses parents.

Qui sont les adultes vivant chez leurs parents ? Surtout des étudiants, mais pas seulement

4 720 000 adultes habitent chez leurs parents ou chez leurs grands-parents⁸, selon notre définition (*glossaire*)⁹. Par la suite, le champ de l'étude des adultes vivant chez leurs parents se restreint à ceux ayant renseigné le module hébergement de l'enquête Logement, soit 99,1 % d'entre eux¹⁰. Ces 4 680 000 adultes vivant chez leurs parents sont majoritairement des hommes (57 %) et de jeunes adultes : sept sur dix ont entre 18 et 24 ans (soit 3,3 millions¹¹), pour un âge médian qui s'établit à 22 ans. Concernant leur activité principale, tous ne sont pas étudiants, bien que ce soit le profil le plus fréquent. En effet, si 42 % des adultes vivant chez leurs parents sont étudiants, 30 % occupent un emploi et 19 % sont au chômage (*graphique 4*). Par ailleurs, 60 % sont diplômés du bac ou plus.

La comparaison des adultes de 18-64 ans vivant chez leurs parents aux occupants en titre de 18-64 ans montre que les adultes vivant chez leurs parents sont deux fois plus souvent au chômage que les occupants en titre de leur logement (19 % contre 8 %).

À autres caractéristiques comparables¹², les 18-29 ans, les hommes, les chômeurs, les étudiants, les inactifs en raison d'une invalidité ou d'un handicap, les salariés employés ou ouvriers en contrat court, les adultes légalement célibataires ou divorcés ont les probabilités les plus fortes de vivre chez leurs parents (*tableau A en annexe*).

⁷ D'après Gaviria (2016), le retour des adultes chez leurs parents « est désigné couramment par les termes de Boomerang kids (Newman, 2012), Boomerang Age (Mitchell, 2005) ou Génération boomerang en référence aux personnes qui partagent cette expérience commune ».

⁸ Il s'agit toutefois essentiellement des parents c'est pourquoi par simplification dans cette étude nous désignons cette catégorie d'adultes simplement par ceux vivant chez leurs parents.

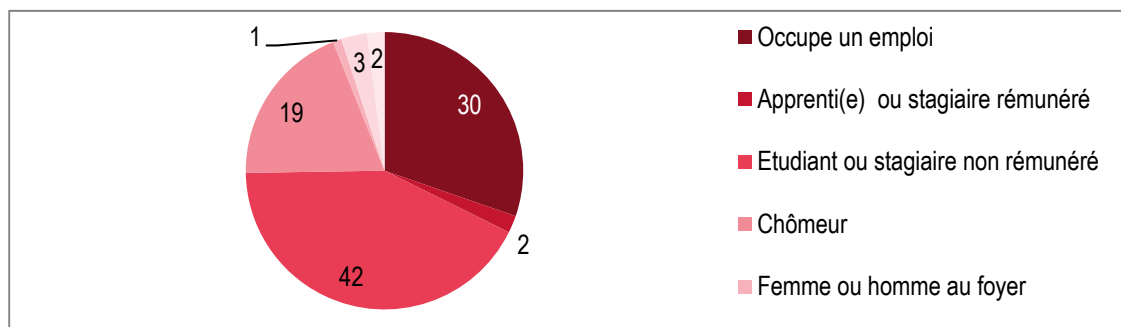
⁹ Par ailleurs, 110 000 adultes occupent avec leurs parents un logement à titre gratuit. Ces derniers ne sont pas inclus dans le champ de l'étude, car il s'agit d'un statut d'occupation particulier. Leurs parents ne sont ni sur l'acte de propriété, ni sur le bail de location du logement.

¹⁰ Par conséquent, le champ de l'étude exclut 0,9 % des adultes vivant chez leurs parents, parce qu'ils n'ont pas répondu au module « hébergement » de l'enquête. Ils sont plus âgés (38 ans en moyenne, contre 25 ans pour ceux ayant répondu) et occupent plus souvent un emploi (48 % contre 30 %).

¹¹ Ce chiffre est proche du résultat de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (DREES, 2014) selon laquelle 3,1 millions de 18-24 ans habitent de façon permanente chez leurs parents.

¹² Selon une modélisation par modèle logit simple réalisé sur la population des adultes de 18 à 64 ans, et tenant compte du sexe, de l'âge, de l'activité principale de l'individu et de l'état matrimonial légal.

Graphique 4 • Activité principale des adultes vivant chez leurs parents (en %)



Lecture > 42 % des adultes vivant chez leurs parents sont étudiants.

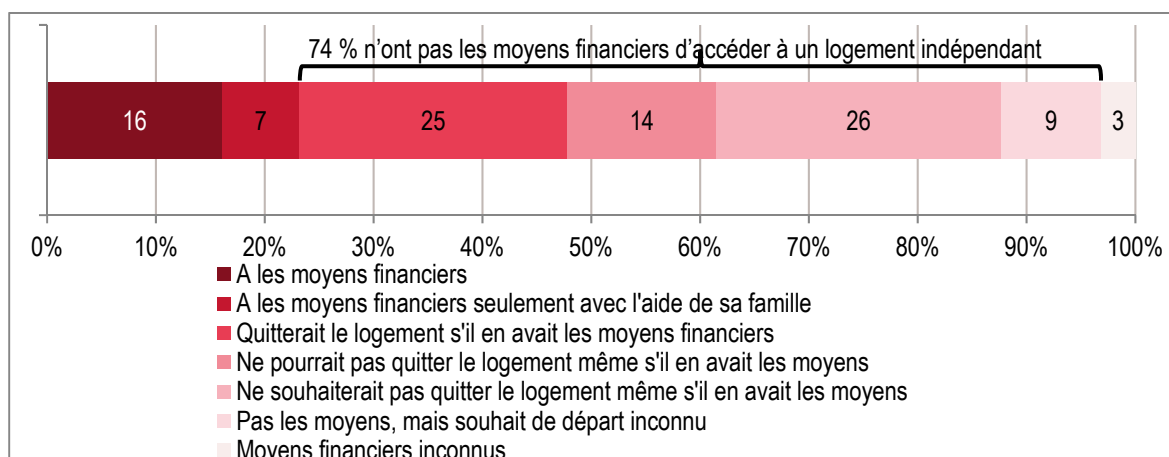
Champ > France, logements ordinaires, adultes vivant chez leurs parents ayant renseigné le module hébergement.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Trois quarts des adultes qui vivent chez leurs parents n'ont pas les moyens financiers de vivre dans un logement indépendant

La proportion d'adultes vivant chez leurs parents a augmenté depuis le début des années 2000 (+1,4 points entre 2001 et 2013, Pouliquen, 2018). Pourtant, l'envie d'accéder à un logement à soi reste forte (Datsenko, Guisse, Hoibian, Timotéo, 2018).

Graphique 5 • Situation financière des adultes vivant chez leurs parents et souhait de départ du domicile parental



Lecture > 16 % des adultes vivant chez leurs parents ont les moyens financiers par eux-mêmes d'obtenir un logement indépendant.

Champ > France, logements ordinaires, adultes vivant chez leurs parents ayant renseigné le module hébergement.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Tous les adultes vivant chez leurs parents ne connaissent pas le même niveau de contrainte vis-à-vis de cette situation. Au total, 74 % des adultes vivant chez leurs parents n'ont pas les moyens financiers d'accéder à un logement indépendant (graphique 5).

Parmi ces 3,4 millions de personnes qui n'ont pas les moyens financiers de partir, 1,1 million partirait si leurs finances le permettaient tandis que 1,2 million ne souhaiterait pas partir. Par ailleurs, environ 640 000 adultes vivant chez leurs parents ne pourraient pas partir, même si leurs finances le permettaient. Dans leur cas, d'autres contraintes s'ajoutent à la contrainte financière, empêchant leur départ du domicile parental. Ces autres contraintes relèvent notamment de l'état de santé de l'adulte ou d'un des membres du ménage.

Les profils en termes d'activité et de niveau de diplôme de ces adultes sont très différents selon le niveau de contrainte que représente cette cohabitation. Ceux qui ne souhaiteraient pas quitter le domicile parental s'ils en avaient les moyens sont surtout des étudiants (63 %) tandis que ceux qui souhaiteraient partir si leurs finances le permettaient sont plus souvent chômeurs (35 %). Les adultes qui ne pourraient pas quitter le domicile parental même si leurs finances le permettaient se distinguent des autres par une présence importante d'étudiants (52 %).

mais surtout par la présence la plus forte d'inactifs pour cause d'invalidité (13 % contre 3 % des adultes vivant chez leurs parents, *tableau 2*).

Pour les adultes qui auraient les moyens financiers d'accéder à un logement indépendant, par eux-mêmes ou avec l'aide de leurs parents, l'enquête ne permet pas de dire dans quelle mesure ces derniers sont contraints de vivre chez leurs parents pour d'autres raisons que les finances, ni si ils souhaiteraient partir du domicile parental, mais elle permet de décrire leur profil. Environ 750 000 adultes vivant chez leurs parents ont les moyens financiers par eux-mêmes d'accéder à un logement indépendant. Ce sont les adultes les plus âgés vivant chez leurs parents (âge médian de 26 ans). C'est aussi le groupe qui rassemble le plus d'hommes (66 % pour 34 % de femmes). Ils se distinguent également par la plus forte présence de personnes occupant un emploi (79 % contre 30 % dans l'ensemble, *tableau 2*).

Tableau 2 • Comparaison des caractéristiques socio-économiques des adultes vivant chez leurs parents selon leurs moyens financiers (en %)

	A les moyens financiers par lui-même d'accéder à un logement indépendant	A les moyens financiers seulement avec l'aide de ses parents	Quitterait le logement s'il en avait les moyens financiers	Ne souhaiterait pas quitter le logement même s'il en avait les moyens financiers	Ne pourrait pas quitter le logement même s'il en avait les moyens financiers	Autres (moyens financiers ou projet de départ inconnus)	Ensemble des adultes vivant chez leurs parents
Âge et sexe							
Âge médian (en années)	26	21	22	20	21	21	22
Homme	66	53	57	53	58	55	57
Femme	34	47	43	47	42	45	43
Activité principale							
Occupe un emploi	79	28	26	14	15	27	30
Apprenti(e) ou stagiaire rémunéré	1	2	3	3	1	3	2
Étudiant ou stagiaire non rémunéré	8	58	32	63	52	46	42
Chômeur	8	9	35	17	14	19	19
Retraité-e	1	0	0	0	0	0	0
Femme ou homme au foyer	1	1	1	1	1	0	1
Incatif(ve) pour cause d'invalidité	1	2	1	1	13	1	3
Autre situation (personne handicapée...)	0	1	3	2	4	2	2
Diplôme obtenu le plus élevé							
Sans diplôme ou inférieur au bac	43	21	41	36	51	38	40
Bac ou diplôme plus élevé	57	79	59	64	49	62	60
Effectif	750 000	330 000	1 155 000	1 225 000	640 000	580 000	4 680 000

Lecture > 79 % des adultes vivant chez leurs parents et ayant les moyens financiers par eux-mêmes d'accéder à un logement indépendant occupent un emploi.

Champ > France, logements ordinaires, adultes vivant chez leurs parents ayant renseigné le module hébergement.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

La « génération boomerang » : 920 000 adultes sont revenus vivre chez leurs parents

Le retour chez les parents intervient le plus souvent au cours ou à la fin des études, mais une fois sur cinq il survient à la suite d'une rupture familiale

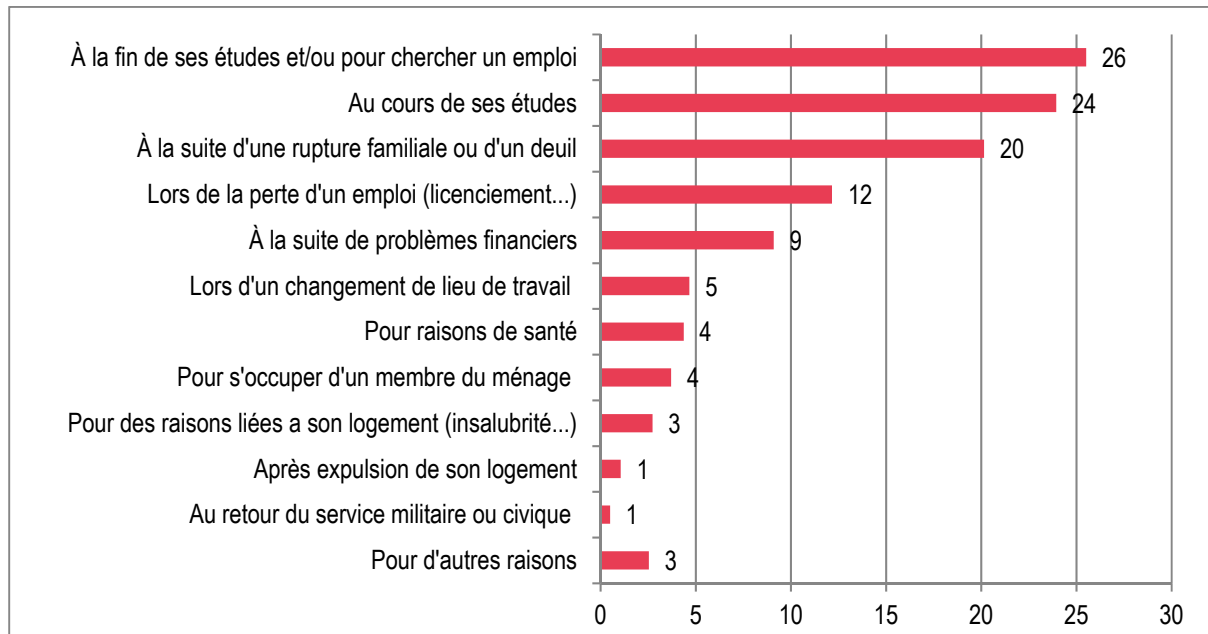
Vivre chez ses parents renvoie à deux situations bien distinctes. D'un côté, 80 % des adultes qui habitent chez leurs parents ne sont jamais partis. De l'autre, 20 % sont revenus vivre chez leurs parents après avoir vécu au moins trois mois dans un logement indépendant.

Les adultes qui ne sont jamais partis du domicile parental constituent donc l'essentiel des adultes vivant chez leurs parents et présentent logiquement un profil similaire (tableau 3). En revanche les adultes qui sont revenus vivre chez leurs parents ont un profil différent : plus âgés (âge médian de 25 ans contre 22 ans dans l'ensemble), ils

sont moins souvent étudiants et plus souvent en emploi. Ce sont majoritairement des hommes (55 %). Toutefois leur profil dépend fortement des raisons du retour au domicile parental.

Au total, 920 000 adultes sont revenus vivre chez leurs parents, pour différentes raisons. Les adultes de retour chez leurs parents sont couramment désignés sous le terme de « génération boomerang » (Gaviria, 2016). Cette situation peut être temporaire ou, au contraire, s'inscrire dans la durée. Revenir habiter chez ses parents est souvent motivé par des difficultés financières mais aussi par le besoin d'un soutien affectif (Gaviria, 2016).

Graphique 6 • Les raisons du retour chez les parents (plusieurs réponses possibles, en %)



Lecture > 26 % des adultes revenus vivre chez leurs parents sont revenus à la fin de leurs études ou pour chercher un emploi.

Champ > France, logements ordinaires, adultes revenus vivre chez leurs parents.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

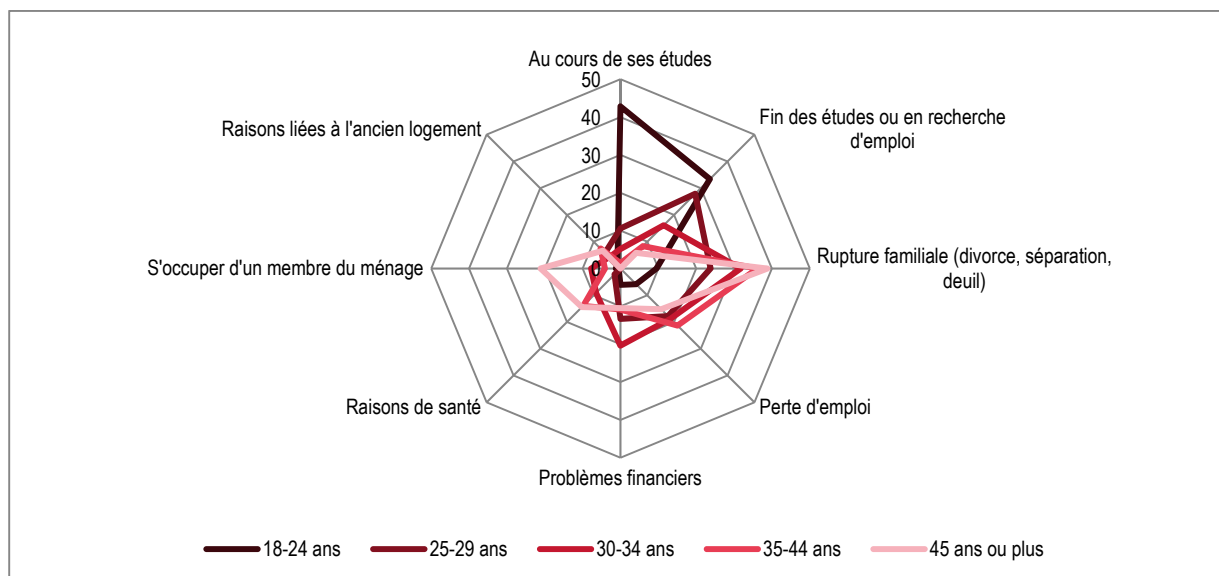
Un fois sur quatre, le retour chez les parents intervient à la fin des études ou pour rechercher un emploi (dans 26 % des cas, *graphique 6*). Dans les mêmes proportions, le retour chez les parents intervient au cours des études (24 %).

Néanmoins, revenir habiter chez ses parents à l'âge adulte peut aussi intervenir à la suite d'« incidents » dans le parcours de vie. Dans 20 % des cas, le retour chez les parents est intervenu à la suite d'une rupture familiale (divorce, séparation, deuil). Au total, environ 185 000 adultes habitent chez leurs parents après y être revenus vivre à la suite d'une rupture familiale. D'autres adultes évoquent une perte d'emploi (12 %, soit environ 110 000 adultes) ou des problèmes financiers (9 %, soit plus de 80 000 adultes).

D'autres raisons sont plus rarement évoquées, comme un changement de lieu de travail, des problèmes de santé, s'occuper d'un membre du ménage ou des raisons liées à l'ancien logement (*graphique 6*).

Parfois, plusieurs « incidents » sont concomitants dans le parcours de vie. Dans l'ensemble, 9 % des adultes revenus vivre chez leurs parents ont cité deux à quatre raisons à ce retour : les cas les plus fréquents sont des problèmes financiers concomitants à la perte d'un emploi (13 %) ou à une rupture familiale (12 %). Viennent ensuite une rupture familiale accompagnée d'une perte d'emploi (8 %).

Graphique 7 • Les raisons du retour chez les parents selon l'âge (en %)



Lecture > Avant 25 ans, les jeunes reviennent le plus souvent au cours de leurs études (43 %).

Champ > France, logements ordinaires, adultes revenus vivre chez leurs parents.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Les raisons d'un retour chez ses parents après une période de vie dans un logement indépendant diffèrent nettement selon l'âge (graphique 7). Avant 25 ans, les jeunes reviennent le plus souvent au cours de leurs études (43 %). Ils sont également un tiers à revenir à la fin de leurs études et/ou pour rechercher un emploi.

Avec l'âge, la diversité des raisons du retour s'accroît. Entre 25 et 29 ans, le retour chez les parents intervient le plus souvent à la fin des études et/ou pour rechercher un emploi (28 %). Mais ils sont aussi 25 % à revenir à la suite d'une rupture familiale et 20 % reviennent à la suite de la perte de leur emploi.

À partir de 30 ans, une rupture familiale est la raison la plus fréquente du retour chez les parents (36 %), suivie par la perte de son emploi. Enfin, revenir vivre chez ses parents après 45 ans est dû une fois sur cinq aux soins apportés à un membre du ménage.

Ainsi ce sont en particulier les profils des adultes revenus vivre chez leurs parents pour d'autres raisons que leurs études qui se distinguent des autres adultes vivant chez leurs parents. Les adultes qui reviennent pour des raisons liées aux études restent assez jeunes, souvent étudiants et il y a une majorité de femmes parmi les adultes revenus vivre chez leurs parents en cours d'études (58 %). En revanche, les autres jeunes revenus au domicile parental sont plus âgés, plus souvent au chômage (33 % des adultes revenus après une rupture familiale, 55 % de ceux revenus à la suite de la perte d'un emploi) et plus souvent inactifs pour cause d'invalidité (8 % des adultes revenus à la suite de problèmes financiers). Les adultes de retour chez leurs parents sont majoritairement des hommes parmi ceux revenus à la suite d'une rupture familiale (57 % d'hommes), de problèmes financiers (57 %) ou à la suite de la perte d'un emploi (69 %). En revanche, il y a une majorité de femmes parmi les adultes revenus pour s'occuper d'un membre du ménage (six sur dix).

Le nombre d'adultes de plus de 25 ans, non étudiants, revenus vivre chez leurs parents pour des raisons sans lien avec leurs études a augmenté de 20 % entre 2002 et 2013 (Fondation Abbé Pierre, 2015, d'après les données de l'enquête Logement Insee).

Tableau 3 • Comparaison des caractéristiques socio-économiques des adultes vivant chez leurs parents selon qu'ils sont de retour ou jamais partis de chez leurs parents (en %)

	De retour au domicile parental	Jamais partis de chez les parents	Ensemble des adultes vivant chez leurs parents
Âge et sexe			
Âge médian (en années)	25	21	22
Homme	55	58	57
Femme	45	42	43
Activité principale			
Occupe un emploi	40	28	30
Apprenti(e) ou stagiaire rémunéré	1	2	2
Étudiant ou stagiaire non rémunéré	30	45	42
Chômeur	21	19	19
Retraité-e	1	0	0
Femme ou homme au foyer	1	1	1
Incatif(ve) pour cause d'invalidité	3	3	3
Autre situation (personne handicapée...)	2	2	2
Diplôme obtenu le plus élevé			
Sans diplôme ou inférieur au bac	30	42	40
Bac ou diplôme plus élevé	70	58	60
Effectif	920 000	3 760 000	4 680 000

Lecture > 40 % des adultes étant revenus vivre chez leurs parents occupent un emploi.

Champ > France, logements ordinaires, adultes vivant chez leurs parents ayant renseigné le module hébergement.

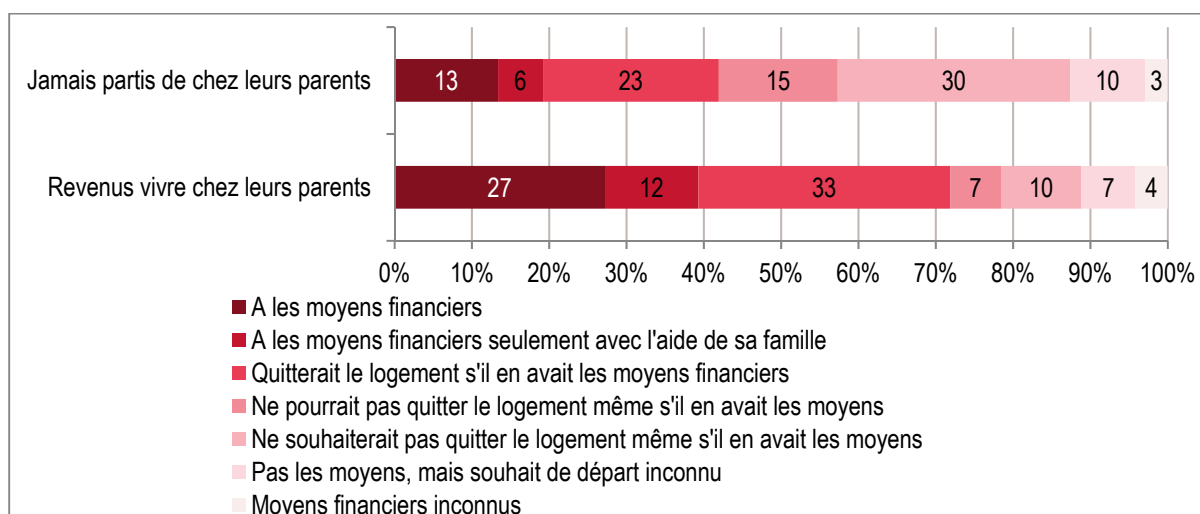
Source > Insee, enquête Logement 2013.

Un retour plus ou moins contraint et qui, pour certains, s'inscrit dans la durée

Les adultes revenus vivre chez leurs parents ont plus souvent les moyens financiers de se loger de façon indépendante que ceux n'étant jamais partis (39 % contre 19 %). Cependant, ils se déclarent aussi beaucoup plus souvent contraints de vivre dans cette situation que ceux n'étant jamais partis de chez leurs parents. En effet, un tiers des adultes étant revenus vivre chez leurs parents (soit 300 000 personnes) quitteraient le logement s'ils en avaient les moyens financiers, contre 23 % des adultes n'étant jamais partis (*graphique 8*). Les adultes revenus vivre chez leurs parents à la suite d'une rupture familiale se disent particulièrement contraints. En effet, 43 % d'entre eux quitteraient le logement parental si leurs finances le permettaient, soit environ 80 000 personnes. Plus encore, 57 % des adultes de retour à la suite de problèmes financiers partiraient si leurs finances le permettaient, comme 59 % des adultes de retour à la suite de la perte de leur emploi (licenciement, démission...).

Par ailleurs, 32 % des adultes revenus vivre chez leurs parents à la suite de problèmes de santé ou pour s'occuper d'un membre du ménage ne pourraient pas quitter le logement parental même s'ils en avaient les moyens financiers, contre seulement 7 % des adultes revenus vivre chez leurs parents. Ces adultes contraints à revenir vivre chez leurs parents par leurs finances et par leur état de santé ou de celui d'un des membres du ménage représentent environ 23 000 personnes.

Graphique 8 • Situation financière des adultes vivant chez leurs parents et souhait de départ du domicile parental selon qu'ils sont de retour chez leurs parents ou jamais partis



Lecture > 13 % des adultes n'étant jamais partis de chez leurs parents ont les moyens financiers par eux-mêmes d'obtenir un logement indépendant.
Champ > France, logements ordinaires, adultes vivant chez leurs parents ayant renseigné le module hébergement.
Source > Insee, enquête Logement 2013.

Revenir vivre chez ses parents est pour beaucoup une situation temporaire, mais elle peut aussi s'inscrire dans la durée. Ainsi, 27 % des adultes de retour chez leurs parents sont revenus depuis 3 ans ou plus. C'est plus particulièrement le cas des adultes revenus à la suite d'une rupture familiale dont 32 % sont revenus depuis 3 ans ou plus. C'est surtout le cas des adultes revenus à la suite d'un problème de santé ou pour s'occuper d'un membre du ménage (60 % sont revenus depuis 3 ans ou plus).

La moitié des adultes revenus vivre chez leurs parents ont passé moins de deux ans dans un logement indépendant avant le retour au domicile parental (51 %) tandis qu'un sur cinq ont vécu cinq ans ou plus dans un logement indépendant (19 %). Les adultes revenus à la suite d'une rupture familiale sont particulièrement nombreux à avoir vécu au moins 5 ans dans un logement indépendant avant leur retour (30 %).

■ VIVRE CHEZ UNE AUTRE PERSONNE À L'ÂGE ADULTE

Vivre chez son conjoint

2 millions d'adultes vivent chez leur conjoint

En 2013, 2 030 000 adultes habitent chez leur conjoint, au sens où ils ne sont pas occupants en titre du logement. C'est le cas quand un seul des deux conjoints est sur le bail de location, sauf si le couple est marié. C'est aussi le cas quand un seul des deux conjoints est sur l'acte de propriété, sauf si le couple est marié sous le régime de la communauté universelle.

Vivre chez son conjoint concerne ainsi 4 % des adultes. Parmi les couples cohabitants, 13 % sont dans cette situation où l'un vit chez l'autre. Cette situation peut être source de précarisation en cas de désunion, puisque le sort du logement en cas de séparation du couple dépend du statut d'occupation du logement et du type d'union (Coutant-Lapalus, 2008).

Les adultes vivant chez leur conjoint résident dans sept cas sur dix chez un conjoint propriétaire et dans trois cas sur dix chez un conjoint locataire.

L'enquête Logement de 2013 est la première enquête qui permet de réaliser de tels dénombrements.

Six adultes sur dix vivant chez leur conjoint sont des femmes

57 % des adultes vivant chez leur conjoint sont des femmes. Elles vivent plus souvent en couple avec une personne propriétaire que les hommes vivant chez leur conjointe (77 % contre 67 %).

Elles sont par ailleurs moins âgées que les hommes dans la même situation (45 ans en moyenne contre 50 ans). En particulier, à partir de 65 ans, il est plus rare pour une femme que pour un homme de vivre chez son conjoint (2,1 % contre 3,5 %).

Des dates d'emménagement plus souvent décalées qu'au sein des couples d'occupants en titre

Qu'est-ce qui différencie les couples au sein desquels un seul des conjoints est occupant en titre du logement des couples où les deux conjoints sont occupants en titre ? L'analyse est ici restreinte au champ des couples hétérosexuels pour mettre en lumière certaines différences hommes-femmes au sein des couples¹³.

À autres caractéristiques comparables¹⁴, au sein des couples cohabitants dans le même logement, les femmes, les personnes au chômage ou au foyer, ou encore les salariés en contrat court, ont une probabilité significativement plus importante de vivre chez leur conjoint (*tableau 4*).

¹³ Le champ exclut ainsi 2 % des couples au sein desquels un seul des conjoints est occupant en titre du logement et 1 % des couples où les deux conjoints sont occupants en titre du logement.

¹⁴ Cette analyse est menée par un modèle logit simple, construit sur la population de 18 ans ou plus, vivant en couple cohabitant hétérosexuel dont soit les deux membres sont occupants en titre, soit un des deux vit chez son conjoint. Il tient compte, en tant que facteurs explicatifs, du sexe, de l'âge, de l'activité principale et de l'état matrimonial légal.

Tableau 4 • Effet des caractéristiques des adultes sur le fait de vivre chez son conjoint

	Proportion d'adultes vivant chez leur conjoint parmi les adultes en couple cohabitant (en %)	Effet marginal	Significativité (1)
Sexe			
Femme	7	2	***
Homme	5	Ref	
Âge			
18-24 ans	13	-1	ns.
25-29 ans	12	0	ns.
30-44 ans	7	Réf.	
45-64 ans	6	1	***
65 ans ou plus	4	0	ns.
Activité principale			
Chômage	12	3	***
Étudiant	17	4	**
Retraité	5	1	ns.
Au foyer	9	4	***
Inactif pour invalidité ou handicap	11	4	***
En emploi non salarié	8	2	**
En emploi salarié cadre ou profession intermédiaire en contrat court	14	4	***
En emploi salarié cadre ou profession intermédiaire en contrat sans limite de durée	5	-2	***
En emploi salarié employé ou ouvrier en contrat court	10	2	**
En emploi salarié employé ou ouvrier en contrat sans limite de durée	7	Réf.	
Statut marital			
Célibataire	14	9	***
Marié	4	Réf.	
Veuf	20	10	***
Divorcé	26	13	***

Notes > (1) *** Significatif au seuil de 1 % / ** Significatif au seuil de 5 % / * Significatif au seuil de 10 % / ns Non significatif.

Lecture > À autres caractéristiques comparables, les femmes ont une probabilité plus forte de vivre chez leur conjoint que les hommes (+2 points).

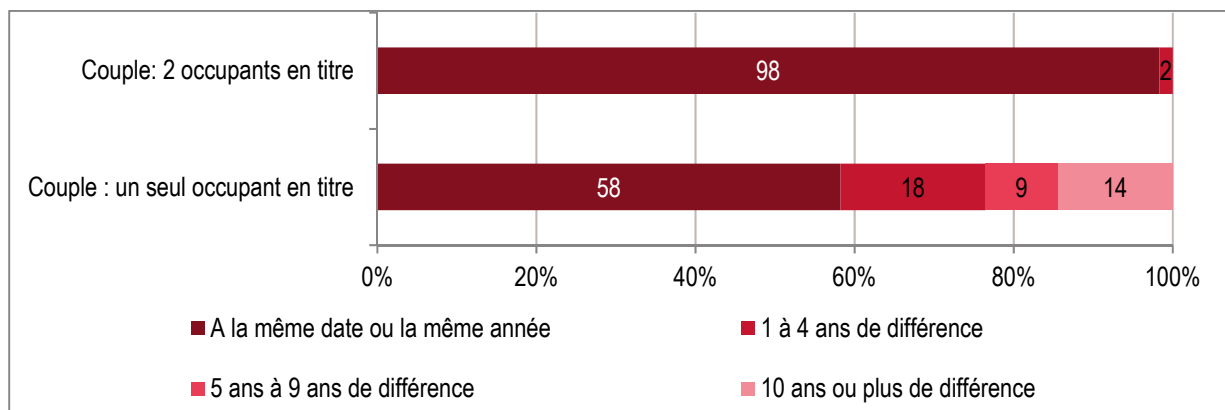
Champ > France, logements ordinaires, personnes en couple hétérosexuels composé du répondant à l'enquête et de son conjoint (hors logés à titre gratuit) âgés de 18 ans ou plus.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Dans les couples composés de deux occupants en titre, ceux-ci ont emménagé dans le logement presque toujours à la même date ou la même année (98 %)¹⁵. C'est le cas dans seulement 58 % des couples dont un seul conjoint est occupant en titre du logement (graphique 9). À l'inverse, dans 14 % des cas, la personne non occupante en titre du logement a emménagé 10 ans ou plus après son conjoint.

¹⁵ Pour des raisons de disponibilité des données, ce résultat est restreint au champ des couples constitués du répondant à l'enquête et de son conjoint. Au total, moins de 0,5 % des couples sont exclus.

Graphique 9 • Date d'arrivée dans le logement des deux conjoints au sein des couples



Lecture > Dans les couples où un seul des conjoints est occupant en titre du logement, dans 58 % des cas les deux conjoints ont emménagé à la même date ou la même année.

Champ > France, logements ordinaires, couples hétérosexuels composés du répondant à l'enquête et de son conjoint (hors logés à titre gratuit) âgés de 18 ans ou plus.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Un écart d'âge plus important et des adultes moins souvent issus de la même catégorie sociale que leur conjoint

L'écart d'âge entre les conjoints est aussi un peu plus important au sein des couples dont un seul conjoint est occupant en titre. Dans les couples hétérosexuels où les deux conjoints sont occupants en titre, la femme a en moyenne 2,5 ans de moins que l'homme, contre 3,2 ans d'écart au sein des couples ayant un conjoint vivant chez l'autre : 4,2 ans de moins quand c'est la femme qui habite chez son conjoint et 1,7 an de moins quand c'est l'homme qui habite chez sa conjointe.

Le plus souvent dans les couples, l'homme est plus âgé que la femme. Cependant, dans un couple sur quatre où un seul conjoint est occupant en titre, l'homme est plus jeune que la femme, contre un sur cinq dans les couples au sein desquels les deux conjoints sont occupants en titre (tableau 5A). Cet écart est dû aux hommes habitant chez leur conjointe qui sont plus fréquemment plus jeunes (32 %).

Par ailleurs, l'homogamie sociale est plus rare dans les couples où un seul conjoint est occupant en titre. En effet, 32 % des adultes habitant chez leur conjoint sont de la même catégorie sociale que lui¹⁶, contre 42 % des membres des couples d'occupants en titre (tableau 5A). Les femmes vivant chez leur conjoint sont un peu moins souvent issues de la même catégorie sociale que lui, comparées aux hommes vivant chez leur conjointe (35 % contre 30 %).

Enfin, dans 14 % des couples au sein desquels un des conjoints vit chez l'autre, au moins un membre du couple est au chômage, contre 10 % des couples d'occupants en titre. C'est plus souvent le cas des couples où l'homme vit chez sa conjointe (tableau 5A).

¹⁶ Au sens de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) en 8 postes.

Tableau 5A • Caractéristiques des couples d'occupants en titre et des couples dont l'un des conjoints vit chez l'autre (en %)

	Couple où la femme vit chez son conjoint	Couple où l'homme vit chez sa conjointe	Couples d'occupants en titre
Âge			
<i>L'homme est plus jeune</i>	20	32	20
<i>Les deux conjoints ont le même âge</i>	7	9	11
<i>La femme est plus jeune</i>	73	59	69
Catégorie socioprofessionnelle			
<i>Même catégorie socioprofessionnelle (en 8 postes)</i>	30	35	42
<i>Catégorie socioprofessionnelle différente</i>	70	65	58
Activité principale			
<i>Au moins un des conjoints est au chômage</i>	12	16	10

Lecture > Dans les couples où l'homme vit chez sa conjointe, dans 32 % des cas, l'homme est plus jeune que sa conjointe.

Champ > France, logements ordinaires, couples hétérosexuels composés du répondant à l'enquête et de son conjoint (hors logés à titre gratuit) âgés de 18 ans ou plus.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Les femmes et les hommes vivant chez leur conjoint sont plus souvent au chômage que ceux vivant au sein de couples dont les deux membres sont occupants

Quelles sont les caractéristiques des femmes et des hommes vivant chez leur conjoint par rapport à ceux vivant au sein de couples dont les deux membres sont occupants en titre de leur logement ?

Les femmes vivant chez leur conjoint sont plus jeunes que celles vivant en couple d'occupants en titre (44,9 ans en moyenne contre 50,7 ans). La même chose s'observe pour les hommes vivant chez leur conjoint (50,0 ans contre 53,2 ans).

Tableau 5B • Caractéristiques des adultes vivant chez leur conjoint et des adultes en couple d'occupants en titre (en %)

	Couple où la femme vit chez son conjoint		Couple où l'homme vit chez sa conjointe		Couples d'occupants en titre	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Âge						
Âge moyen (en années)	49,1	44,9	50,0	48,3	53,2	50,7
18-29 ans	12	19	13	16	6	9
30-39 ans	19	23	17	17	18	19
40-49 ans	21	23	21	22	20	20
50-59 ans	21	18	20	18	20	20
60-69 ans	16	13	17	18	19	18
70 ans ou plus	11	6	13	9	17	13
Activité principale						
En emploi	69	55	54	58	58	53
Au chômage	4	9	12	7	5	5
Étudiant	0	3	2	2	0	1
Retraité	24	17	27	24	35	27
Au foyer	0	13	2	7	0	11
Autre	2	3	4	3	2	2
Catégorie socioprofessionnelle de ceux qui travaillent						
Cadre ou profession intermédiaire	39	36	38	43	47	43
Employé ou ouvrier	39	55	46	49	41	52
Autre	21	9	17	8	12	6
Type d'emploi des salariés						
Emploi à durée limitée	7	20	14	11	8	10
Emploi à durée indéterminée	93	80	86	89	92	90
Effectif	1 150 000	1 150 000	840 000	840 000	13 320 000	13 320 000

Lecture > 19 % des femmes vivant chez leur conjoint ont entre 18 et 29 ans, contre 9 % des femmes vivant en couple dont les deux membres sont occupants en titre du logement.

Champ > France, logements ordinaires, couples hétérosexuels composés du répondant à l'enquête et de son conjoint (hors logés à titre gratuit) âgés de 18 ans ou plus.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Concernant les professions, les femmes vivant chez leur conjoint sont plus souvent employées que les autres (32 % contre 26 %) et les hommes vivant chez leur conjoint sont plus souvent ouvriers que les autres (25 % contre 20 %). Les adultes vivant chez leur conjoint ont des difficultés d'accès à l'emploi plus importantes que ceux vivant au sein de couples dont les deux membres sont occupants en titre de leur logement. En effet, 9 % des femmes et 12 % des hommes vivant chez leur conjoint sont au chômage, contre 5 % des hommes et des femmes au sein des couples d'occupants en titre du logement (tableau 5). Les salariés vivant chez leur conjoint occupent aussi plus souvent un emploi à durée limitée que les autres (tableau 5).

Vivre chez son enfant

Une situation pérenne qui concerne essentiellement des femmes âgées

160 000 adultes vivent chez leur enfant ou leur petit-enfant¹⁷, soit 0,3 % des adultes. Ce sont essentiellement des femmes (82 %) et des personnes âgées (71 % ont 75 ans ou plus). Ainsi, 2,7 % des femmes de 75 ans ou plus

¹⁷ Il s'agit le plus souvent de leur enfant, c'est pourquoi dans l'étude par simplification nous le désignons sous le terme des adultes vivant chez leur enfant. Un peu plus de 4 000 personnes vivent chez leur petit-enfant.

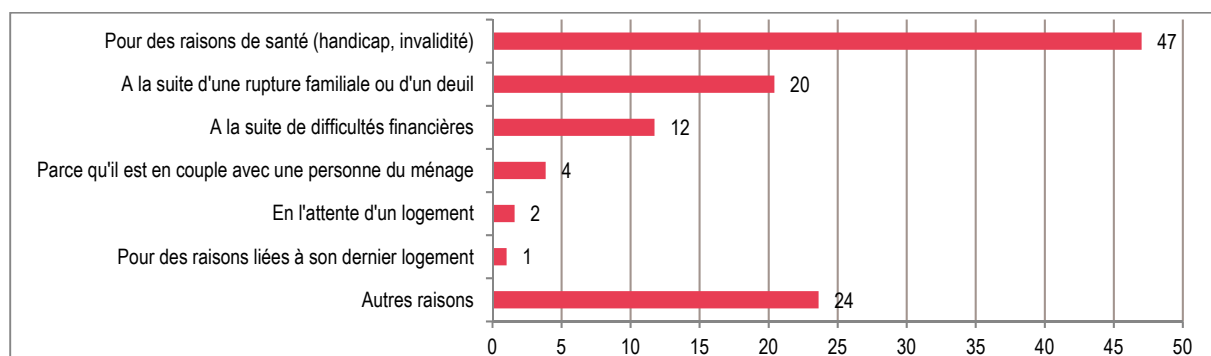
habitent chez leur enfant¹⁸. À titre de comparaison, 11 % des femmes de 75 ans ou plus résident dans un service de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer ou une résidence sociale¹⁹.

Près de deux tiers des personnes vivant chez leur enfant sont veuves tandis qu'une sur cinq vit en couple cohabitantes. La plupart des personnes vivant chez leur enfant sont peu ou pas diplômées (92 % n'ont pas le bac, contre 83 % pour l'ensemble des 75 ans ou plus). Vivre chez son enfant est une situation relativement pérenne puisque dans 73 % des cas elle dure depuis trois ans ou plus²⁰, et même dans 38 % des cas depuis dix ans ou plus. D'ailleurs, la plupart des personnes vivant chez leur enfant ne recherchent pas de logement indépendant dans l'immédiat (94 %).

Une fois sur deux pour des raisons de santé

Parmi les personnes vivant chez leur enfant, près de la moitié est dans cette situation pour des raisons de santé²¹ (graphique 10). Ainsi, 9 % des adultes de 75 ans ou plus vivant chez leur enfant ont été logés par le passé dans un établissement (hôpital, maison de convalescence, établissement de cure...) pendant une période durable et sans l'avoir choisi, contre 4 % de l'ensemble des personnes de 75 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire.

Graphique 10 • Principales raisons de vivre chez son enfant (plusieurs réponses possibles, en %)



Lecture > 47 % des adultes vivant chez leur enfant sont dans cette situation pour des raisons de santé (handicap, invalidité).

Champ > France, logements ordinaires, adultes vivant chez leur enfant.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Un adulte sur cinq vivant chez son enfant y vit à la suite d'une rupture familiale (le plus souvent un deuil puisque huit sur dix sont veufs) et plus d'un sur dix en raison de difficultés financières.

Après 64 ans, à autres caractéristiques comparables²², les femmes, les personnes de 75 ans ou plus, les personnes vivant dans un ménage avec au moins une personne dépendante ou handicapée, les personnes veuves ou divorcées ont une probabilité plus forte de vivre chez leurs enfants (tableau 6).

¹⁸ Cette proportion est calculée en rapportant le nombre de femmes de 75 ans ou plus vivant chez leur enfant d'après l'enquête Logement 2013 au nombre total de femmes de 75 ans ou plus vivant ou non en logement ordinaire d'après le recensement de la population de l'Insee pour 2013.

¹⁹ D'après le recensement de la population Insee (2016)

²⁰ Il faut noter que 4 % des adultes vivant chez leur enfant n'ont pas répondu au module « hébergement » de l'enquête.

²¹ Sans qu'il ne soit précisé s'il s'agit de leur santé ou de celle de leur enfant.

²² Le modèle logit simple est construit sur la population de 65 ans ou plus. Il tient compte du sexe, de l'âge, de l'état matrimonial légal et de la présence de personne handicapée ou dépendante dans le ménage.

Tableau 6 • Effet des caractéristiques des adultes sur le fait de vivre chez son enfant après 64 ans

	Proportion de 65 ans ou plus vivant chez leur enfant (en %)	Effet marginal	Significativité (1)
Sexe			
Femme	2	1	***
Homme	0	Réf.	
Âge			
65-74 ans	0	Réf.	
75 ans ou plus	2	1	***
Personne handicapée ou dépendante dans le ménage			
Oui	2	1	***
Non	1	Réf.	
Statut marital			
Célibataire	0	-1	*
Marié	0	Réf.	
Veuf	3	2	***
Divorcé	1	1	**

Notes > (1) *** Significatif au seuil de 1 % / ** Significatif au seuil de 5 % / * Significatif au seuil de 10 % / ns Non significatif.

Lecture > À autres caractéristiques comparables, les femmes ont une probabilité un peu plus forte de vivre chez leur enfant que les hommes (+0,8 point).

Champ > France, logements ordinaires, personnes âgées de 65 ans ou plus.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Quatre sur dix n'ont pas les moyens financiers d'obtenir un logement indépendant

Concernant les moyens financiers, 42 % des adultes vivant chez leur enfant disent ne pas avoir les moyens financiers d'obtenir un logement indépendant. Plus précisément, seulement 7 % souhaiteraient quitter le logement de leur enfant s'ils avaient les moyens financiers tandis que 19 % ne souhaiteraient pas partir même s'ils en avaient les moyens. Souvent, d'autres contraintes comme par exemple leur état de santé ne leur permettent pas de se loger autrement. Ainsi, parmi les adultes vivant chez leur enfant, 16 % ne pourraient pas partir même si leurs finances le permettaient.

35 000 personnes accueillent dans leur logement à la fois leur parent et leur enfant majeur

Ce n'est pas toujours une personne seule qui vit chez son enfant. Les configurations familiales sont parfois plus complexes. Ainsi, 20 % des adultes vivant chez leur enfant résident avec leur conjoint lui-même non occupant en titre du logement.

Parfois, plusieurs générations cohabitent dans le même logement : 21 % des adultes vivant chez leur enfant résident avec au moins un de leur petit-enfant majeur non occupant en titre, soit environ 35 000 personnes.

Vivre chez un autre membre de sa famille

Vivre chez son beau-parent, son frère ou sa sœur

270 000 adultes vivent chez un autre membre de leur famille qui n'est ni leur conjoint, ni leur parent ou grand-parent, ni leur enfant ou petit-enfant, soit 0,5 % des adultes. Dans le détail, 30 % vivent chez leur frère ou leur

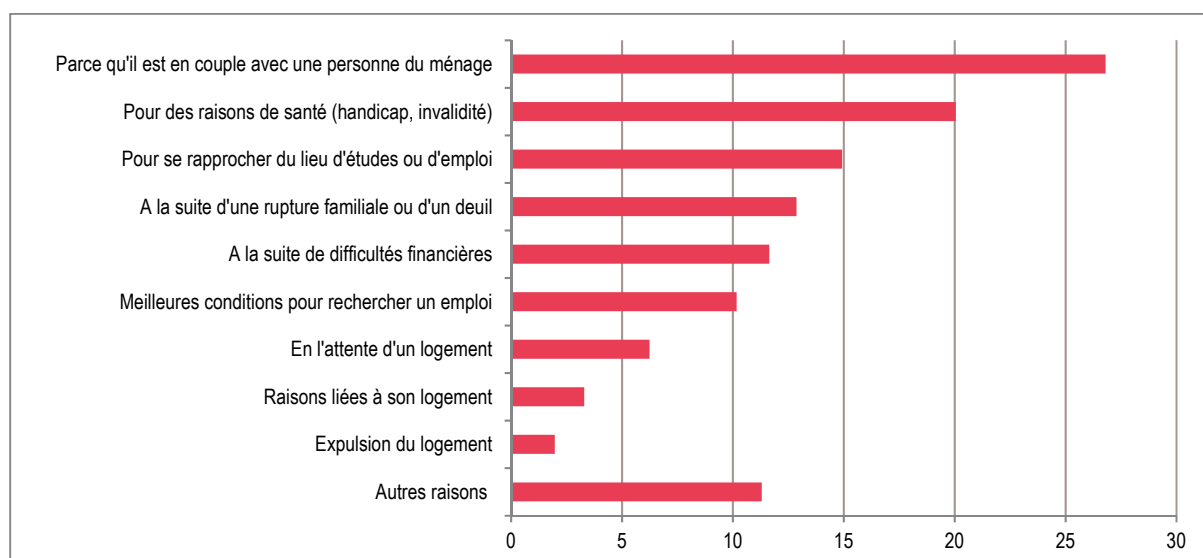
sœur, 24 % vivent chez le conjoint de leur parent et 20 % vivent chez le(s) parent(s) de leur conjoint. Les autres vivent chez leur bel-enfant (2 %) ou chez un autre membre de leur famille (23 %).

À autres caractéristiques comparables²³, les moins de 30 ans, les 65 ans ou plus, les chômeurs, les personnes au foyer, les inactifs pour handicap ou invalidité, les célibataires et les divorcés ont une probabilité plus forte de vivre chez un autre membre de leur famille (tableau 7).

Vie de couple, santé et rapprochement du lieu d'études ou d'emploi sont les principales raisons de vivre chez un autre membre de sa famille

Diverses raisons expliquent la vie chez un membre de la famille : 27 % sont en couple avec une personne du ménage (graphique 11), essentiellement ceux qui vivent chez les parents de leur conjoint. Par ailleurs, 20 % sont dans cette situation pour des raisons de santé, en particulier ceux qui habitent chez leur frère ou chez leur sœur (34 %). La volonté de se rapprocher du lieu d'études ou d'emploi concerne 15 % des cas et même 20 % des adultes vivant chez un frère ou une sœur. 13 % sont dans cette situation à la suite d'une rupture familiale, voire 19 % de ceux vivant chez un autre membre de leur famille que leur frère ou sœur ou les parents de leur conjoint. Enfin, 12 % sont dans cette situation à la suite de problèmes financiers, plus particulièrement ceux vivant chez un frère ou une sœur (16 %).

Graphique 11 • Principales raisons de vivre chez un autre membre de sa famille – hors parents, conjoint, enfants – (plusieurs réponses possibles, en %)



Lecture > 27 % des adultes vivant chez un membre de leur famille - hors parent(s), conjoint, enfant - sont dans cette situation parce qu'ils sont en couple avec un membre du ménage.

Champ > France, logements ordinaires, adultes vivant chez un membre de leur famille hors parent(s), conjoint, enfant.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Un quart des adultes vivant chez un autre membre de leur famille quitteraient le logement si leurs finances le permettaient

Près de six adultes sur dix vivant chez un autre membre de leur famille n'ont pas les moyens financiers d'habiter un logement indépendant. Plus précisément, 24 % quitteraient le logement si leurs finances le permettaient. En revanche, 12 % des adultes vivant chez un autre membre de leur famille ne pourraient pas quitter le logement, même si leurs finances le permettaient. Enfin, 18 % des adultes vivant chez un autre membre de leur famille ne souhaiteraient pas quitter le logement, même si leurs finances le permettaient.

²³ Le modèle logit simple est construit sur la population de 18 ans ou plus. Il tient compte du sexe, de l'âge, de l'état matrimonial légal et de l'activité principale.

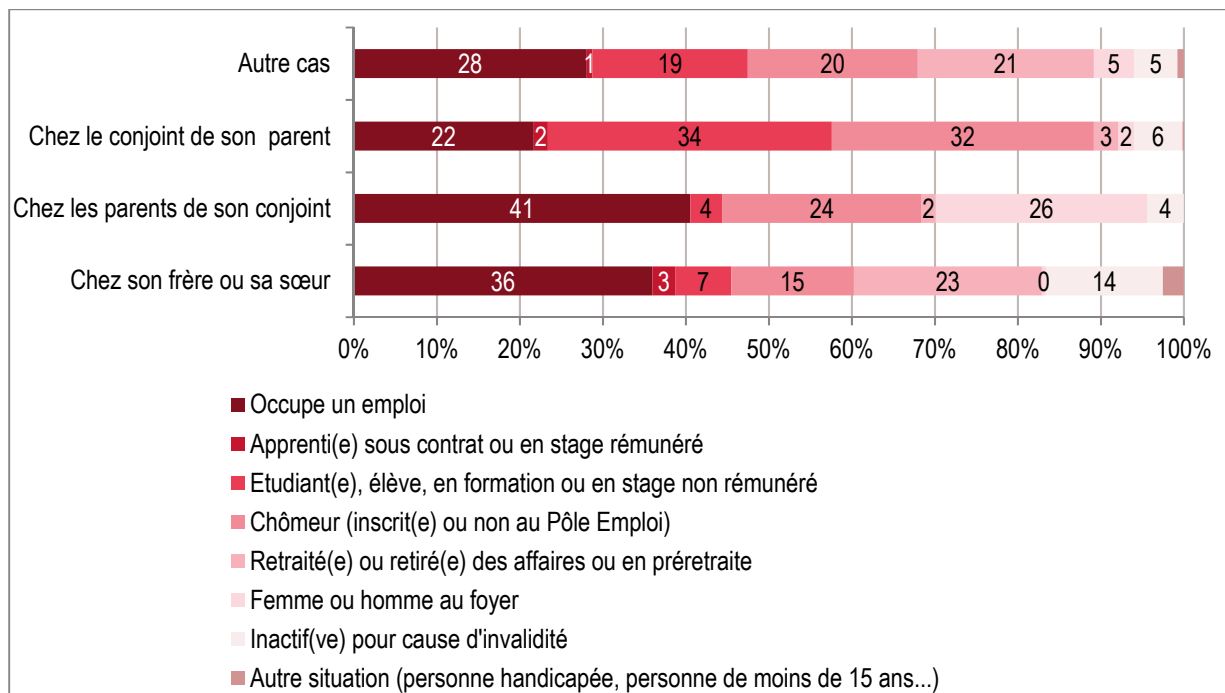
Plus d'une personne sur cinq a connu par le passé une période durable et non choisie sans logement personnel

Vivre chez un autre membre de sa famille est parfois durable : la moitié des personnes y vit depuis 3 ans ou plus, dont 28 % depuis 10 ans ou plus. En outre, 22 % des adultes vivant chez un membre de leur famille déclarent avoir connu par le passé au moins une situation durable sans logement personnel sans l'avoir choisi (autre que la situation actuelle), contre 9 % de l'ensemble des personnes qui ne sont pas occupants en titre et 12 % de l'ensemble des adultes. 20 % ont été hébergés par de la famille ou des amis sans l'avoir choisi (contre 8 % dans l'ensemble).

Des profils variés qui reflètent la diversité des situations

Les adultes vivant chez un autre membre de leur famille ont en moyenne 39,2 ans et la répartition hommes-femmes est plutôt équilibrée (52 % d'hommes). L'âge moyen dépend du lien familial avec celui ou celle chez qui ils vivent. Ceux qui résident chez les parents de leur conjoint sont plutôt jeunes (30,5 ans en moyenne), comme ceux qui résident chez le conjoint de leur parent (26,8 ans). Ceux qui résident chez leur frère ou leur sœur sont plus âgés (47,0 ans) comme ceux qui habitent chez un autre membre de leur famille (48,3 ans).

Graphique 12 • Activité principale des adultes vivant chez un membre de leur famille (hors parents, conjoint, enfant)



Lecture > 36 % des adultes vivant chez leur frère ou leur sœur occupent un emploi.

Champ > France, logements ordinaires, adultes vivant chez un membre de leur famille hors parent(s), conjoint, enfant.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Les situations professionnelles des personnes vivant chez un membre de leur famille sont elles aussi plutôt hétérogènes : 31 % occupent un emploi, 22 % sont au chômage, 16 % sont étudiants, 13 % sont retraités et 17 % sont d'autres inactifs. Cela varie selon le lien qu'ils ont avec la personne chez qui ils vivent (*graphique 12*). Par exemple, les personnes vivant chez le conjoint de leur parent, plus jeunes, sont plus souvent étudiantes (34 %) alors que les personnes vivant chez les parents de leur conjoint occupent plus souvent un emploi (41 %).

Dans près de deux tiers des cas, ils vivent avec au moins un autre adulte qui n'est pas occupant en titre du logement. Par exemple, 28 % résident avec leur conjoint non occupant en titre, 19 % avec leur parent et 6 % avec un frère ou une sœur.

Tableau 7 • Effet des caractéristiques des adultes sur le fait de vivre chez un autre membre de sa famille

	Proportion d'adultes vivant chez un autre membre de sa famille (en %)	Effet marginal	Significativité (1)
Sexe			
Femme	0,5	-0,1	ns.
Homme	0,6	Réf.	
Âge			
18-24 ans	1,6	0,4	***
25-29 ans	1,2	0,3	**
30-44 ans	0,4	Réf.	
45-64 ans	0,3	0,0	ns.
65 ans ou plus	0,3	0,5	**
Activité principale			
Chômage	1,5	0,4	***
Étudiant	1,4	0,0	ns.
Retraité	0,3	-0,3	ns.
Au foyer	0,8	0,5	***
Inactif pour invalidité ou handicap	1,6	0,6	***
En emploi non salarié	0,4	-0,1	ns.
En emploi salarié cadre ou profession intermédiaire en contrat court	0,6	-0,2	ns.
En emploi salarié cadre ou profession intermédiaire en contrat sans limite de durée	0,1	-0,9	***
En emploi salarié employé ou ouvrier en contrat court	0,9	0,1	ns.
En emploi salarié employé ou ouvrier en contrat sans limite de durée	0,5	Réf.	
Statut marital			
Célibataire	1,1	0,9	***
Marié	0,2	Ref.	
Veuf	0,4	0,3	ns.
Divorcé	0,3	0,4	*

Notes > (1) *** Significatif au seuil de 1 % / ** Significatif au seuil de 5 % / * Significatif au seuil de 10 % / ns Non significatif.

Lecture : À autres caractéristiques comparables, les 18-24 ans ont une probabilité plus forte de vivre chez un autre membre de leur famille que les 30-44 ans (+0,4 point).

Champ > France, logements ordinaires, personnes âgées de 18 ans ou plus.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Vivre chez un ami ou une personne sans lien familial

Autant d'hommes que de femmes et 43 ans en moyenne

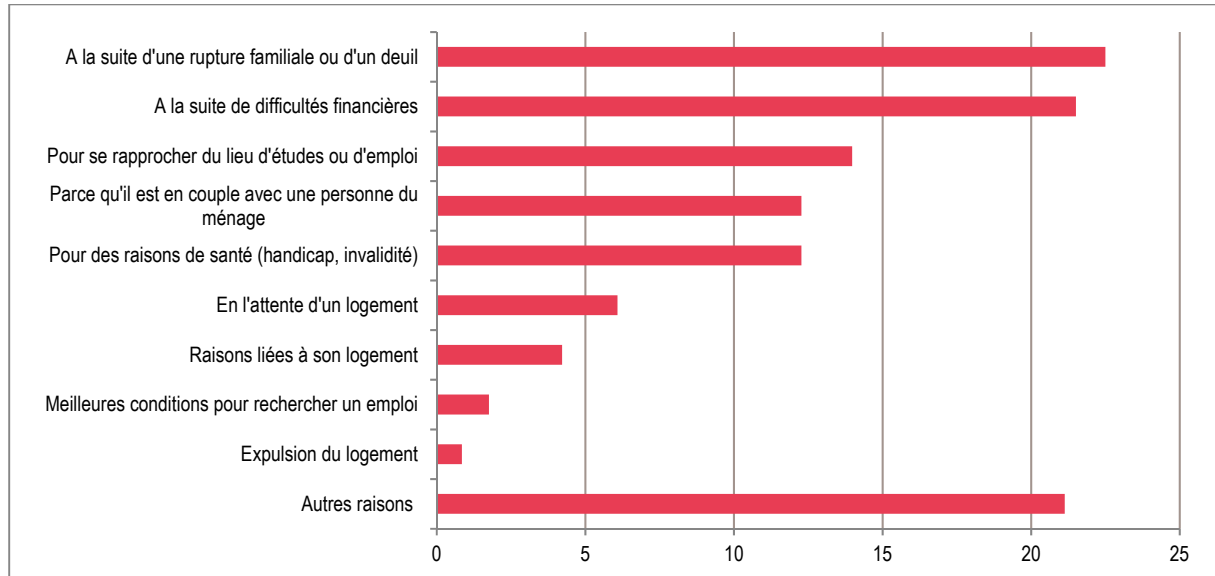
75 000 adultes vivent chez un ami ou chez une autre personne sans lien familial, soit 0,15 % des adultes. Au total, six sur dix habitent chez un ami. Dans deux tiers des cas, ce sont les seuls à ne pas être occupants en titre dans le logement. Un fois sur quatre, ils vivent aussi avec un autre adulte sans lien familial qui n'est pas occupant en titre.

Autant d'hommes que de femmes sont concernés, leur âge moyen étant de 43 ans. La présence de personnes divorcées est assez marquée comparativement à l'ensemble des adultes (28 % contre 9 %). Un sur trois occupe un emploi, 17 % sont au chômage, autant sont étudiants et 22 % sont retraités.

Le plus souvent à la suite d'une rupture familiale ou de difficultés financières

Le plus souvent, cette situation fait suite à une rupture familiale ou des difficultés financières, les différentes raisons pouvant se cumuler. La troisième raison est le souhait de se rapprocher du lieu d'études ou d'emploi [graphique 13].

Graphique 13 • Principales raisons de vivre chez une personne sans lien familial (plusieurs réponses possibles, en %)



Lecture > 23 % des adultes vivant chez un tiers sans lien familial sont dans cette situation à la suite d'une rupture familiale.

Champ > France, logements ordinaires, adultes vivant chez un tiers sans lien familial.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Au total, près de deux sur trois n'auraient pas les moyens financiers leur permettant d'habiter dans un logement indépendant. Plus précisément, 15 % quitteraient le logement s'ils en avaient les moyens financiers, 11 % ne le pourraient pas et 28 % ne le souhaiteraient pas. Seuls un sur dix recherche un logement indépendant.

Enfin, près d'un tiers des adultes vivant chez un tiers sans lien familial ont connu par le passé une ou plusieurs situations sans logement personnel qu'ils n'avaient pas choisies, contre seulement 9 % de l'ensemble des adultes vivant chez autrui et 12 % de l'ensemble des adultes.

■ LES MÉNAGES OÙ RÉSIDENT DES ADULTES N'ÉTANT PAS OCCUPANTS EN TITRE DU LOGEMENT

Un niveau de vie un peu inférieur à celui des autres ménages

Dans un ménage sur cinq, au moins un adulte n'est pas occupant en titre du logement, soit 5,7 millions de ménages. Ils ont un niveau de vie (*glossaire*) un peu inférieur à celui des ménages où tous les adultes sont occupants en titre (20 800 € par an et par unité de consommation [UC] contre 21 200 € par an et par UC). Ce n'est toutefois pas le cas des ménages des adultes qui vivent chez leurs parents, chez leur conjoint ou chez leur enfant, lesquels ont un niveau de vie supérieur à la moyenne. Les ménages où un adulte vit chez un autre membre de la famille – hors parents, conjoint, enfant – sont les moins aisés (17 800 € par UC). Par ailleurs, les ménages où vit un adulte n'étant jamais parti de chez ses parents sont moins aisés que ceux où un adulte est de retour, avec un revenu annuel médian de 19 200 € par UC pour les premiers, contre 22 700 € par UC pour les seconds.

Tableau 8 • Niveau de vie médian et taux de pauvreté des ménages

	Chez ses parents (jamais parti)	Chez ses parents (de retour)	Chez son conjoint	Chez son enfant	Chez un autre membre de la famille	Chez une personne sans lien familial	Ensemble des ménages avec au moins un adulte non occupant en titre	Ensemble des ménages sans adulte non occupant en titre	Ensemble des ménages
Niveau de vie médian annuel (en euros)	19 200	22 700	22 900	21 400	17 800	18 200	20 800	21 200	21 100
Taux de pauvreté (60 % de niveau de vie médian) (en %)	25	16	17	15	26	28	21	18	19

Lecture > Le niveau de vie médian annuel des ménages est de 21 100 euros, contre 20 800 euros pour les ménages où vit au moins un adulte non occupant en titre du logement.

Champ > France, logements ordinaires, ménages.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Par ailleurs, 21 % des ménages où vivent au moins un adulte non occupant en titre du logement vivent sous le seuil de pauvreté²⁴, contre 19 % de l'ensemble des ménages. C'est surtout le cas des ménages où vit au moins un adulte jamais parti de chez ses parents ou sans lien familial (*tableau 8*).

La perception d'allocations chômage au cours des 12 mois précédents l'enquête y est également un peu plus forte que dans l'ensemble des ménages (13 % contre 9 %) de même que la perception du RSA (7 % contre 5 %). La perception d'une prestation liée au handicap est aussi un peu plus fréquente au sein des ménages dont un adulte n'est pas occupant en titre du logement (6 % contre 4 %). En particulier, 20 % des adultes vivant chez leur enfant perçoivent l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Deux tiers de ménages propriétaires

Concernant le statut d'occupation du logement, deux tiers des ménages où vivent des adultes non occupants en titre sont propriétaires de leur logement. C'est plus fréquent que parmi les autres ménages, pour lesquels 56 % sont propriétaires. Seule exception, les ménages où un adulte vit chez un tiers sans lien familial. Ces derniers sont locataires de leur logement dans 48 % des cas. Les ménages où vit un adulte n'étant jamais parti de chez ses parents sont moins souvent propriétaires de leur logement que ceux où un adulte est de retour (63 % contre 75 %) et plus souvent locataires d'un logement social (21 % contre 13 %).

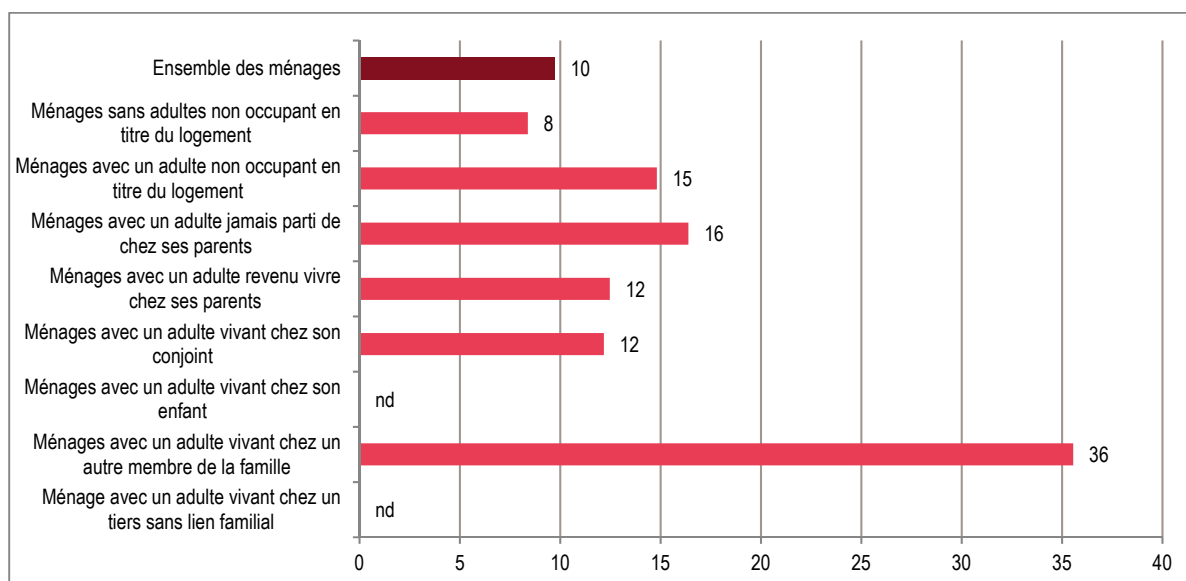
²⁴ Seuil défini à 60 % du niveau de vie médian des ménages, soit 12 684 euros annuel.

De plus grands ménages et deux fois plus de surpeuplement

En moyenne, les ménages où habite au moins un adulte non occupant en titre se composent de 3,26 habitants contre 2,91 habitants dans l'ensemble des ménages de plus d'une personne. En ce qui concerne le confort des logements, 16 % des ménages où vivent des adultes non occupants en titre estiment que le nombre de pièces est insuffisant compte tenu du nombre de personnes vivant dans le logement (contre 12 % dans les autres logements). En effet, les ménages où vivent des adultes non occupants en titre sont deux fois plus souvent en situation de surpeuplement (*glossaire*) [15 % contre 8 %, *graphique 14*].

Les ménages où vivent des adultes non occupants en titre sont plus présents dans les zones urbaines sensibles [ZUS] (25 % contre 20 % hors ZUS). 16 % des ménages dans les ZUS se composent d'un adulte n'étant jamais parti de chez ses parents, contre 10 % des ménages hors ZUS.

Graphique 14 • Part de ménages en situation de surpeuplement (en %)



Lecture > 15 % des ménages où vit au moins un adulte qui n'est pas occupant en titre du logement sont en situation de surpeuplement.

Champ > France, logements ordinaires.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Plus de personnes handicapées ou dépendantes dans les ménages où un adulte vit chez son enfant

Enfin, en ce qui concerne l'état de santé des occupants du logement, les ménages où un adulte vit chez son enfant sont ceux qui déclarent le plus souvent qu'une personne handicapée vit dans leur ménage (dans un ménage sur trois, contre 10 % des ménages dans l'ensemble) ou une personne ayant quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne (dans un ménage sur quatre, contre 9 % des ménages). Ces situations sont aussi plus fréquentes dans les ménages où un adulte vit chez un autre membre de la famille que ses parents, son conjoint ou son enfant (dans un cas sur quatre, une personne handicapée vit dans le ménage) et dans une moindre mesure dans ceux où un adulte vit chez un tiers sans lien familial (une personne handicapée dans 15 % des ménages, une personne dépendante²⁵ dans 14 % des ménages). Toutefois, l'enquête ne permet pas d'identifier quelle est la personne handicapée au sein du ménage.

²⁵ Ici définie comme une personne « ayant quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne ».

■ FOCUS SUR TROIS SITUATIONS

Vivre chez autrui à la suite d'une rupture familiale

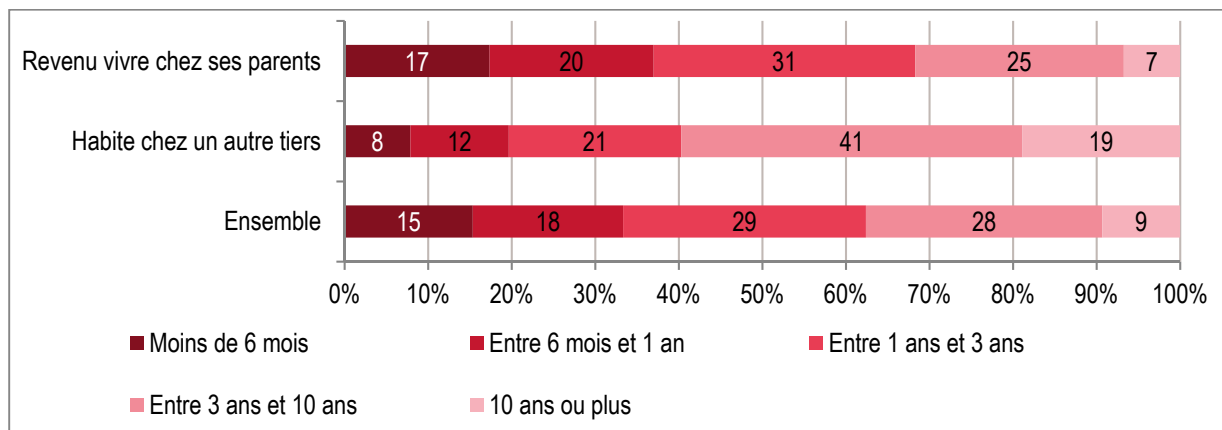
270 000 adultes habitent chez quelqu'un à la suite d'une rupture familiale (divorce, séparation, deuil), soit 0,5 % des adultes et 4 % des adultes vivant chez autrui. Dans un cas sur dix, les personnes sont veuves : ce sont essentiellement des femmes âgées vivant chez leur enfant. Cette partie concerne spécifiquement les 240 000 personnes non veuves ayant connu une rupture familiale les ayant amenées à vivre chez quelqu'un d'autre, dont 43 000 résident au sein d'un ménage avec enfant(s) mineur(s).

Huit sur dix retournent vivre chez leurs parents

Parmi elles, 78 % sont retournées vivre chez leurs parents et 22 % habitent chez une autre personne. Ce sont plus souvent des hommes que de femmes (55 %), en particulier parmi ceux qui retournent chez leurs parents (56 % contre 52 % de ceux qui habitent chez une autre personne). Ils ont en moyenne 35 ans, mais ceux vivant chez leurs parents sont plus jeunes que les autres (33 ans contre 42 ans). Une personne sur cinq est divorcée, une sur dix est (encore) mariée ou remariée et sept fois sur dix, elles sont légalement célibataires.

L'ancienneté de cette situation est variable. Les adultes revenus vivre chez leurs parents sont dans cette situation depuis moins longtemps que les autres. Les premiers sont 68 % à être revenus vivre chez leurs parents depuis moins de trois ans, contre 40 % des seconds (*graphique 15*).

Graphique 15 • Temps écoulé depuis que l'individu vit chez autrui



Lecture > 17 % des adultes revenus vivre chez leurs parents à la suite d'une rupture familiale habitent chez leurs parents depuis moins de 6 mois.

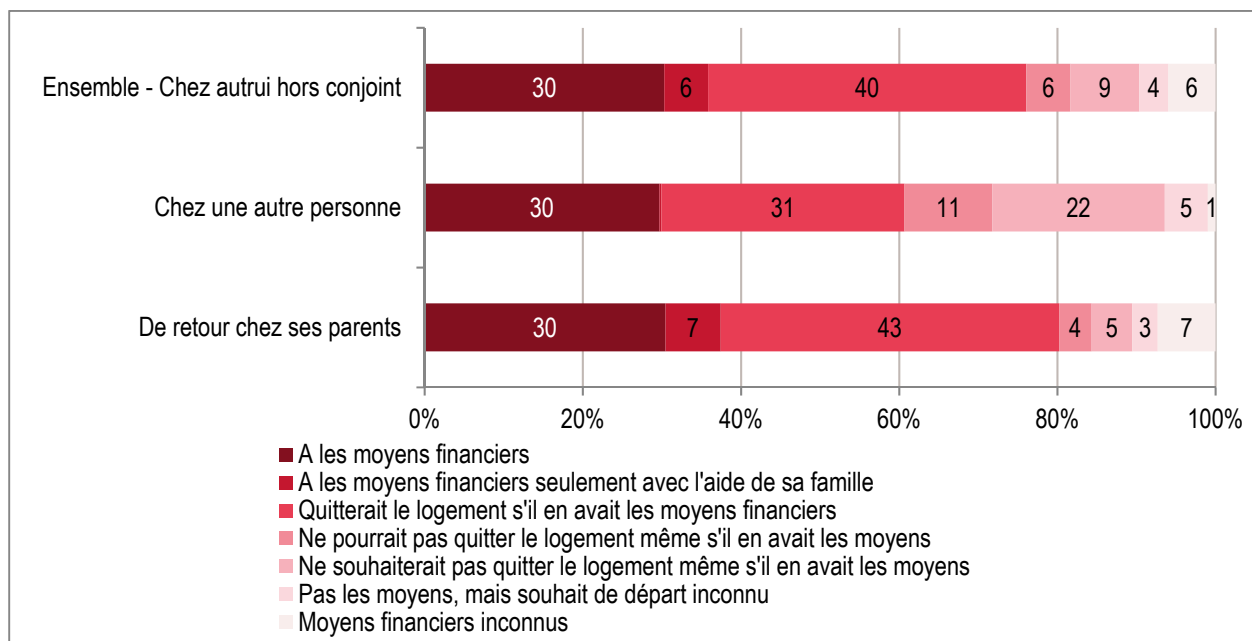
Champ > France, logements ordinaires, adultes vivant chez autrui à la suite d'une rupture familiale, hors veufs.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Quatre sur dix quitteraient le logement s'ils en avaient les moyens financiers

Au total, plus de six adultes sur dix vivant chez autrui à la suite d'une rupture familiale n'ont pas les moyens financiers d'obtenir par eux-mêmes un logement indépendant (*graphique 16*). Les adultes les plus contraints de vivre dans cette situation par le manque de moyens financiers sont ceux étant revenus vivre chez leurs parents. Parmi ces derniers, 43 % souhaiteraient en effet quitter le logement de leurs parents si leurs moyens financiers le leur permettaient.

Graphique 16 • Moyens financiers et souhait d'obtenir un logement indépendant



Lecture > 43 % des adultes revenus vivre chez leurs parents à la suite d'une rupture familiale souhaiteraient quitter le logement de leurs parents si leurs moyens financiers le leur permettaient.

Champ > France, logements ordinaires, adultes vivant chez autrui à la suite d'une rupture familiale, hors veufs.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Certaines personnes vivant chez autrui à la suite d'une rupture familiale cumulent les difficultés. Ainsi, 6 % déclarent aussi des problèmes de santé (et même 14 % des adultes vivant chez une autre personne que leurs parents), 8 % la perte de leur emploi et 11 % des difficultés financières.

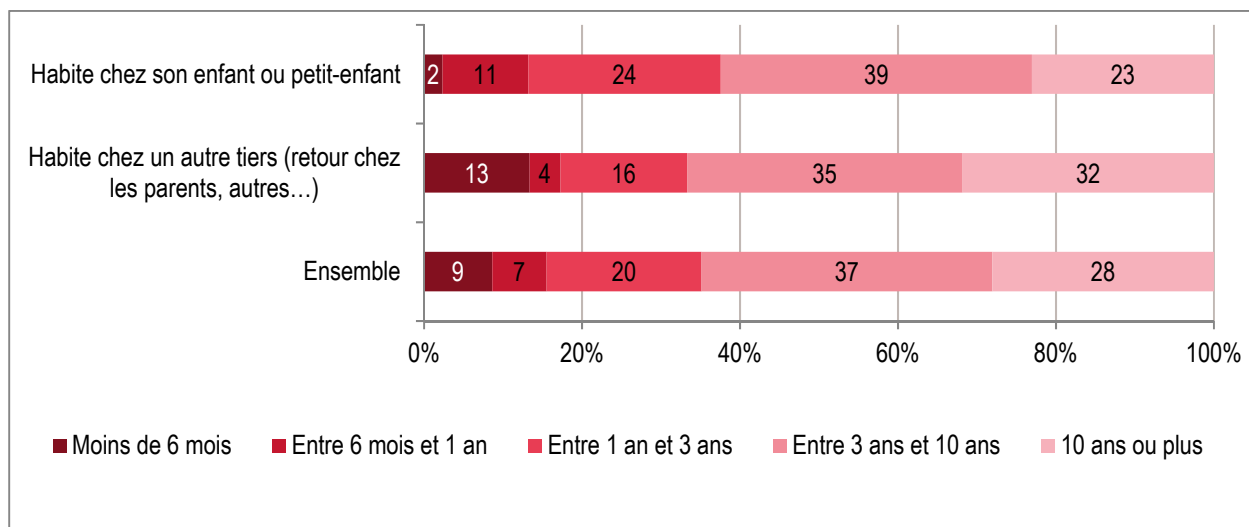
Au total, près d'une personne sur trois vivant chez autrui à la suite d'une rupture familiale est au chômage (32 %), même si la moitié des personnes occupe un emploi (52 %). Ceux qui sont retournés chez leurs parents sont plus souvent au chômage que ceux vivant chez une autre personne (34 % contre 24 %) et moins souvent étudiants (4 % contre 11 %) ou retraités (1 % contre 14 %).

Lorsqu'ils sont salariés, les adultes vivant chez quelqu'un à la suite d'une rupture familiale ont deux fois plus souvent un contrat à durée limitée que l'ensemble des salariés (30 % contre 14 %).

Vivre chez autrui pour des raisons de santé

165 000 adultes habitent chez autrui à la suite de problèmes de santé, soit 2 % des adultes vivant chez autrui. Parmi eux, 43 % habitent chez leur enfant (soit 70 000 adultes), 25 % sont revenus vivre chez leurs parents (40 000 adultes) et 32 % chez une autre personne (soit 52 000 adultes). Ce mode de cohabitation perdure assez souvent dans le temps. En effet, plus d'un quart des adultes vivant chez autrui pour des raisons de santé sont dans cette situation depuis 10 ans ou plus (28 %) (graphique 17). Les adultes n'étant jamais partis de chez leurs parents en raison de leur état de santé ne sont pas comptabilisés ici. Les raisons de vivre chez ses parents ne sont renseignées dans l'enquête que pour les adultes étant revenus y vivre.

Graphique 17 • Temps écoulé depuis que l'individu vit chez autrui



Note > La répartition pour les adultes retournés vivre chez leurs parents et celle vivant chez un autre tiers sont regroupées, du fait d'effectifs insuffisants dans l'enquête.

Lecture > 23 % des adultes vivant chez leur enfant pour des raisons de santé habitent chez leur enfant depuis 10 ans ou plus.

Champ > France, logements ordinaires, adultes vivant chez autrui pour des raisons de santé.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Vivre chez son enfant pour des raisons de santé : essentiellement des femmes âgées

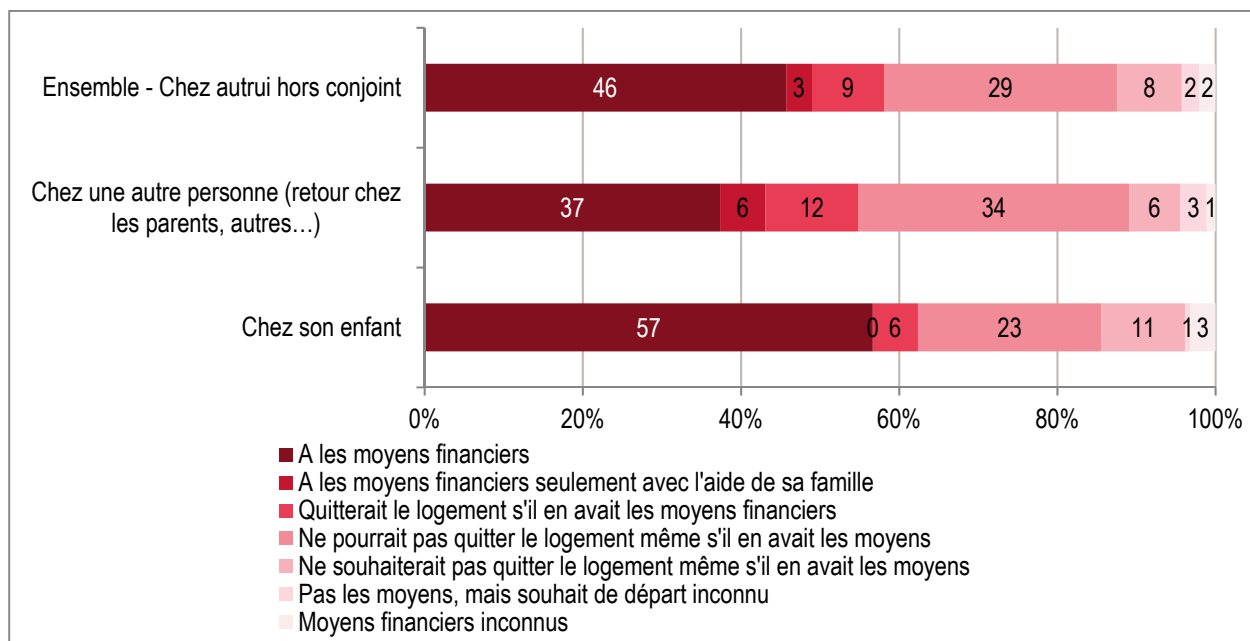
Les adultes vivant chez autrui en raison de problèmes de santé sont pour l'essentiel des femmes âgées et veuves. En raison des écarts d'espérance de vie entre hommes et femmes, les femmes âgées vivent plus souvent seules, en institution ou en ménage avec d'autres personnes que leur conjoint que les hommes âgés (Insee, 2017). C'est en particulier le cas des adultes vivant chez leur enfant pour raisons de santé : 84 % sont des femmes, ils ont en moyenne 83 ans et 71 % sont veufs.

La plupart vit dans un ménage où habitent une ou plusieurs personnes handicapées ou ayant quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne²⁶ (84 %). Vivre chez son enfant pour des raisons de santé est relativement durable dans le temps, puisque 62 % y résident depuis 3 ans ou plus et 23 % depuis 10 ans ou plus (*graphique 17*). Le vieillissement entraîne un risque accru de perte d'autonomie et vivre chez son enfant peut être une alternative à la vie en institution.

Vivre chez son enfant pour des raisons de santé est ainsi peu lié à des contraintes financières. En effet, 57 % des personnes vivant chez leur enfant pour des raisons de santé auraient les moyens financiers d'obtenir un logement indépendant. Au total, 23 % ne pourraient, de toutes façons, pas quitter le logement tandis que 11 % ne souhaiteraient pas partir (*graphique 18*).

²⁶ Il peut s'agir justement de la personne vivant chez son enfant.

Graphique 18 • Moyens financiers et souhait d'obtenir un logement indépendant



Note > La répartition pour les adultes retournés vivre chez leurs parents ne peut être présentée, du fait d'effectifs insuffisants dans l'enquête.
Lecture > 6 % des adultes vivant chez leur enfant souhaiteraient quitter le logement de leur enfant si leurs moyens financiers le leur permettaient.
Champ > France, logements ordinaires, adultes vivant chez autrui pour des raisons de santé.
Source > Insee, enquête Logement 2013.

Vivre chez quelqu'un d'autre que son enfant pour des raisons de santé : une situation qui s'inscrit dans la durée

Les adultes vivant chez quelqu'un d'autre que leur enfant (leurs parents ou autres) pour des raisons de santé sont autant des hommes que des femmes. Ils sont âgés de 55 ans en moyenne. C'est une situation qui perdure parfois depuis très longtemps puisque dans près d'un tiers des cas, cela fait dix ans ou plus. C'est 10 points de plus par rapport aux personnes vivant chez leur enfant pour des raisons de santé. C'est également une situation plus souvent contrainte par les moyens financiers. En effet, seuls 37 % auraient les moyens financiers par eux-mêmes d'obtenir un logement indépendant. Plus précisément, 34 % ne pourraient pas quitter le logement même si leurs finances le permettaient.

Vivre chez autrui en outre-mer

Une situation plus fréquente qu'en métropole : elle concerne un adulte sur quatre

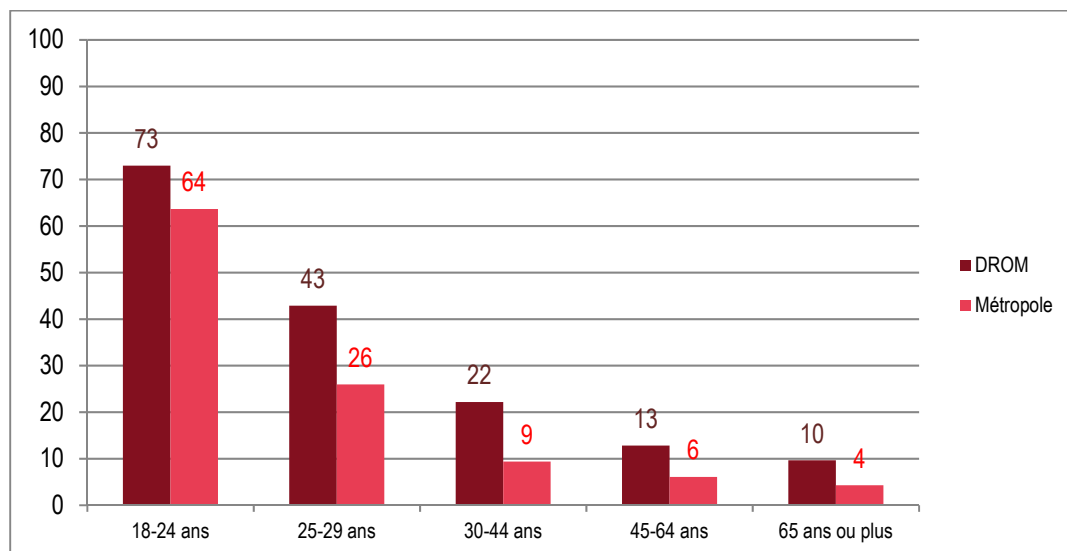
Dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), 330 000 personnes âgées de 18 ans ou plus habitent chez autrui, soit un adulte sur quatre (24 % contre 14 % en France métropolitaine). La Guyane se distingue de La Réunion, de la Martinique et de la Guadeloupe avec une présence un peu plus forte d'adultes vivant chez autrui (27 %). Quelle que soit la tranche d'âge, vivre chez autrui est une situation plus fréquente dans les DROM qu'en métropole (graphique 19).

Les adultes vivant chez leurs parents sont plus âgés qu'en métropole

Dans l'ensemble, 15 % des adultes dans les DROM vivent chez leurs parents, quel que soit le DROM. Cette situation est donc près de deux fois plus fréquente en outre-mer qu'en métropole (9 %). À chaque tranche d'âge, vivre chez ses parents est plus répandu dans les DROM (graphique 20). Ce mode de vie concerne surtout les 18-24 ans. En outre-mer, 67 % d'entre eux vivent chez leurs parents contre 60 % en métropole. De même, un tiers des adultes âgés de 25 à 29 ans vit chez ses parents, contre moins d'un sur cinq en métropole (18 %). Ce mode de cohabitation est plus rare à partir de 30 ans, mais il concerne tout de même 7 % des 30-64 ans en outre-mer

contre 2 % seulement en métropole. En moyenne, les adultes vivant chez leurs parents sont ainsi plus âgés dans les DROM qu'en métropole (27,4 ans contre 24,6 ans), qu'ils soient revenus vivre chez leurs parents (32,1 ans contre 28,1 ans) ou qu'ils n'aient jamais quitté le domicile parental (26,1 ans contre 23,5 ans).

Graphique 19 • Part d'adultes vivant chez autrui selon l'âge dans les DROM et en France métropolitaine (en %)

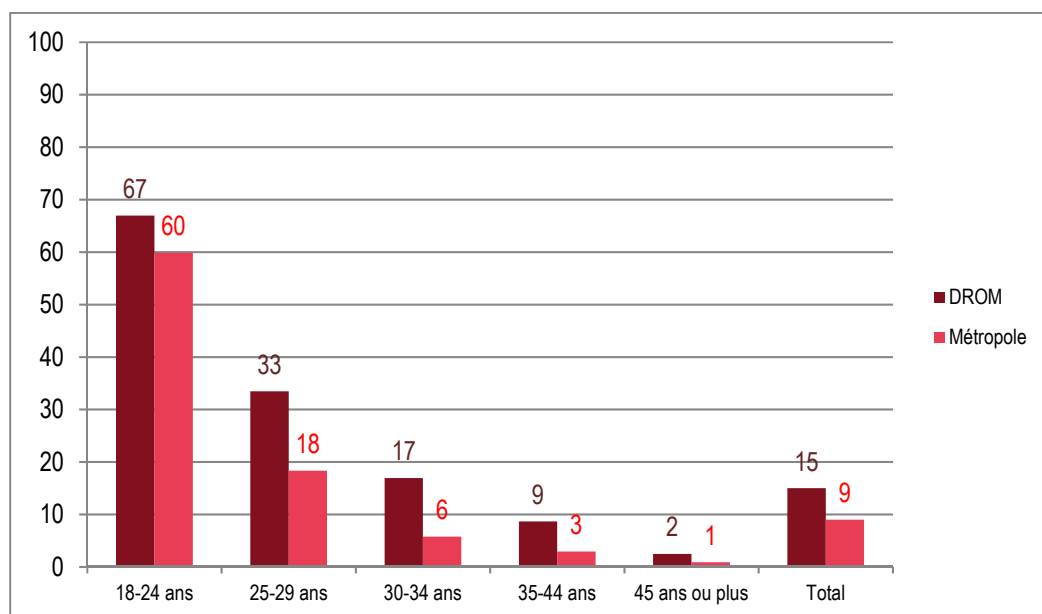


Lecture > Dans les DROM, 73 % des 18-24 ans vivent chez autrui contre 64 % en France métropolitaine.

Champ > France, logements ordinaires, personnes âgées de 18 ans ou plus.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Graphique 20 • Part d'adultes vivant chez leurs parents selon l'âge dans les DROM et en France métropolitaine (en %)



Lecture > Dans les DROM, 67 % des 18-24 ans vivent chez leurs parents contre 60 % en France métropolitaine.

Champ > France, logements ordinaires, personnes âgées de 18 ans ou plus.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Parmi les adultes vivant chez leurs parents, 82 % ne sont jamais partis de chez ces derniers. C'est un peu plus qu'en métropole (80 %), et un peu moins fréquent en Guadeloupe (78 %) qu'à La Réunion (83 %)

Toutefois, selon l'âge, les écarts avec la métropole peuvent être plus marqués : en outre-mer, les jeunes adultes de 25-34 ans vivant chez leurs parents sont nettement plus nombreux qu'en métropole à n'avoir jamais quitté le domicile parental (75 % contre 67 %). Ceux qui sont revenus vivre chez leurs parents sont revenus depuis plus longtemps : 30 % sont revenus depuis 10 ans ou plus, contre seulement 19 % en métropole.

Ainsi, dans les DROM, par rapport à la métropole, les adultes vivant chez leurs parents sont un peu plus nombreux à n'être jamais partis et, quand ils partent et reviennent, ce retour apparaît plus durable.

Les adultes revenus vivre chez leurs parents sont plus souvent contraints par les finances qu'en métropole

Dans les DROM, les adultes reviennent le plus souvent vivre chez leurs parents à la fin des études ou pour rechercher un emploi (28 %) ou à la suite d'une rupture familiale (21 %). Ces raisons sont un peu plus fréquentes qu'en métropole (respectivement +3 points et +1 point). Les raisons suivantes sont un retour au cours des études ou à la suite de problèmes financiers (13 % dans les deux cas). Le retour au cours des études est nettement moins fréquent qu'en métropole (-11 points), alors que celui à la suite de problèmes financiers l'est davantage (+4 points).

De fait, les adultes de retour chez leurs parents sont plus souvent contraints par leurs finances qu'en métropole. Ainsi, 66 % n'ont pas les moyens financiers de se loger de façon indépendante, contre 56 % en métropole. Cet écart ne s'observe pas pour les adultes jamais partis de chez leurs parents (78 % n'ont pas les moyens financiers d'obtenir un logement indépendant, en outre-mer comme en métropole).

Les adultes revenus vivre chez leurs parents sont plus nombreux qu'en métropole à ne pas souhaiter partir

Parmi les adultes de retour chez leurs parents, 34 % souhaiteraient quitter le logement de leurs parents, 18 % ne souhaiteraient pas partir même si leurs finances le permettaient et 7 % ne pourraient pas partir. Les situations où la personne ne souhaiterait pas partir sont bien plus fréquentes qu'en métropole (10 %).

À l'inverse, parmi les adultes jamais partis de chez leurs parents, les situations où la personne ne souhaiterait pas partir sont moins fréquentes qu'en métropole (27 % contre 30 % en métropole). Plus souvent, ils ne pourraient pas partir (19 % contre 15 % en métropole). Comme en métropole, 22 % souhaiteraient quitter le domicile parental s'ils en avaient les moyens financiers.

Un adulte sur cinq vivant chez son conjoint habite aussi avec un de ses enfants majeurs

Par ailleurs, 7 % des adultes habitent chez leur conjoint (8 % en Guyane), contre 4 % en France métropolitaine. Ils ont 46,5 ans en moyenne (soit 0,6 an de moins qu'en métropole) et sont, comme en métropole, en majorité des femmes (59 %). Leur conjoint est plus souvent qu'en France métropolitaine propriétaire du logement (77 % contre 72 % en métropole). Autre spécificité, les couples dont l'un des membres n'est pas occupant en titre sont plus souvent propriétaires que les couples tous deux occupants en titre (77 % contre 63 %). Ce n'est pas le cas en métropole (72 % de propriétaires, dans les deux cas). En outre, les adultes vivant chez leur conjoint résident deux fois plus souvent avec un de leur enfant majeur lui aussi non occupant en titre (21 % contre 11 % en métropole). Plus souvent qu'en métropole, les deux conjoints ont emménagé dans le logement à la même date ou la même année (75 % contre 57 %).

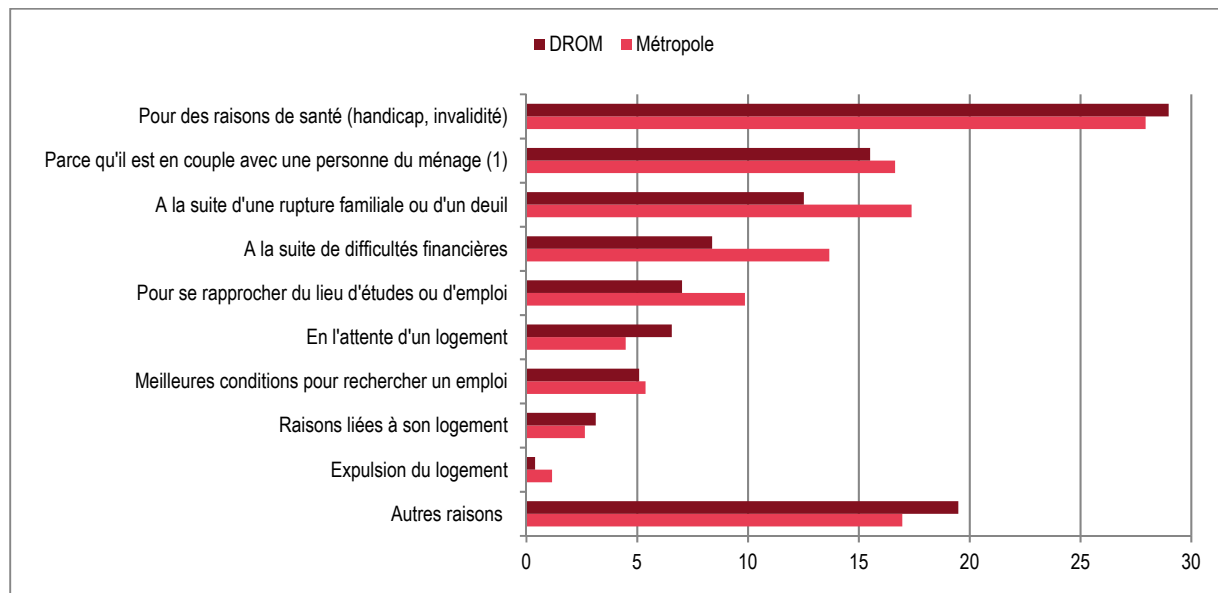
Le chômage est plus important qu'en métropole. Au sein des couples d'occupants en titre, 15 % des hommes et des femmes sont au chômage dans les DROM, contre 5 % en métropole. Comme en métropole, les adultes vivant chez leur conjoint ont des difficultés d'accès à l'emploi plus importantes que leur conjoint. Ainsi, 26 % des hommes vivant chez leur conjointe et 21 % des femmes vivant chez leur conjoint sont au chômage, contre respectivement 17 % des conjointes et 18 % des conjoints.

Enfin, comme en métropole, l'homogamie sociale est moins répandue au sein des couples où un seul conjoint est occupant en titre. En effet, les deux conjoints sont issus de la même catégorie sociale dans 25 % des couples où un seul conjoint est occupant en titre du logement et dans 35 % des couples dont les deux conjoints sont occupants en titre.

Vivre chez un tiers sans lien familial est encore moins fréquent qu'en métropole

Dans les DROM comme en métropole, 2 % des adultes vivent chez une autre personne que leurs parents ou leur conjoint (4 % en Guyane). Toutefois ils vivent plus souvent chez quelqu'un de leur famille (excepté chez leur enfant) qu'en métropole. Dans le détail, 27 % vivent chez leur enfant (contre 32 % en métropole), 67 % vivent chez un autre membre de leur famille (contre 53 % en métropole) et 6 % vivent chez un tiers sans lien familial (contre 15 % en métropole).

Graphique 21 • Principales raisons de vivre chez une autre personne que ses parents ou son conjoint (plusieurs réponses possibles)



Note (1) > C'est notamment le cas des personnes en couple avec une personne résidant chez ses parents ou un autre membre de sa famille.

Lecture > 29 % des adultes vivant chez un tiers hors parents et conjoint dans les DROM sont dans cette situation pour des raisons de santé, contre 28 % en métropole.

Champ > France, logements ordinaires, adultes vivant chez un tiers sans lien familial.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Dans les DROM, les adultes vivant chez un tiers qui n'est ni leur parent ni leur conjoint ont 50,8 ans en moyenne, soit 1,7 an de moins qu'en métropole. 75 % d'entre eux n'ont pas les moyens financiers d'obtenir un logement indépendant, contre 57 % en métropole. Plus précisément, 28 % ne souhaiteraient pas partir même s'ils en avaient les moyens, contre 19 % en métropole. Seulement 18 % partiraient si leurs moyens financiers le leur permettaient (comme en métropole). Enfin, 17 % ne pourraient pas quitter le logement, même si leurs finances le permettaient, contre 13 % en métropole.

Comme en métropole, les raisons de santé expliquent le plus souvent le fait de vivre chez un tiers qui n'est ni son parent ni son conjoint (*graphique 21*). En revanche, dans les DROM, les ruptures familiales et difficultés financières expliquent moins souvent cette situation.

Les ménages où vit un adulte non occupant en titre : des niveaux de vie plus faibles et un surpeuplement fréquent

Les ménages où vit un adulte non occupant en titre ont un niveau de vie plus faible que les autres, avec un revenu annuel médian de 13 000 € par UC, contre 15 600 € par UC dans les autres ménages des DROM. La différence entre les revenus annuels médians de ces ménages et les autres est bien plus marquée dans les DROM (moins 2 600 € par UC) qu'en métropole (moins 240 € par UC).

Le surpeuplement des logements est plus fréquent dans les DROM qu'en métropole (13 % contre 8 % en métropole). Comme en métropole, il est deux fois plus fréquent dans les ménages où un adulte vit chez autrui : 30 % des ménages sont en situation de surpeuplement dans ce cas. C'est une situation qui concerne particulièrement les ménages où un adulte vit chez son enfant, un autre membre de la famille ou un tiers sans lien familial.

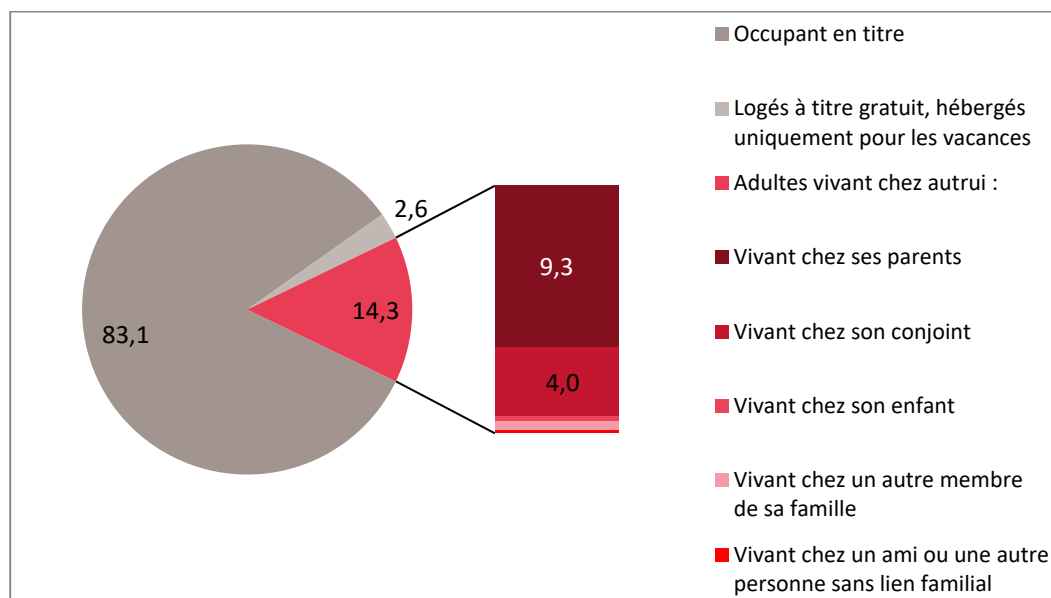
■ VIVRE CHEZ AUTRUI VERSUS ÊTRE « HÉBERGÉ CONTRAINT »

La définition des adultes vivant chez autrui

Les adultes vivant chez autrui ne sont pas tous contraints de vivre cette situation pour des raisons financières. C'est une définition beaucoup plus large que celles des « hébergés » et des « hébergés contraints » développés par l'Insee. L'objectif de cette partie méthodologique est de mettre en lumière ces trois définitions bien distinctes.

Les adultes vivant chez autrui sont ceux qui ne figurent ni sur le bail de location, ni sur le titre de propriété. Dans cette étude, il s'agit des adultes dont le statut d'occupation individuel n'est pas « occupant en titre du logement ». Ils sont distingués ensuite en sous-populations (vivant chez les parents, chez le conjoint, chez une autre personne) en repérant leur lien avec le(s) occupant(s) en titre du logement dans lequel ils habitent. Quelques cas sont exclus du champ : les adultes vivant chez leurs parents ou une autre personne seulement pour les vacances ; les locataires mariés vivant chez leur conjoint car ils sont juridiquement considérés automatiquement comme titulaires du bail de location, sans démarche particulière ; les adultes logés à titre gratuit, car il n'est pas possible dans ce cas de déterminer qui vit chez qui (mais seulement, qui vit avec qui).

Graphique 22 • Définition des adultes vivant chez autrui



Lecture > Selon la définition retenue dans cette étude, 14,3 % des adultes vivent chez autrui : 9,3 % des adultes vivent chez leurs parents, 4 % des adultes vivent chez leur conjoint et 1 % des adultes vivent chez une autre personne (leur enfant, un autre membre de leur famille ou une autre personne sans lien familial).

Champ > France, logements ordinaires, population âgée de 18 ans ou plus.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Les différences de définitions entre « vivre chez autrui » et « être hébergé »

La définition Insee des hébergés est beaucoup plus restrictive. Elle permet d'analyser des évolutions temporelles car elle ne s'appuie pas seulement sur le statut d'occupation individuel (une variable existant seulement depuis le millésime 2013 de l'enquête), mais aussi sur le lien des individus du logement avec l'occupant principal du logement (le répondant à l'enquête) et sur les questions concernant l'hébergement. Le répondant et son conjoint sont considérés comme étant les occupants en titre du logement, de même que les individus étant propriétaires, usufruitiers ou locataires du logement selon le statut d'occupation individuel. Les adultes vivant chez leur enfant, les adultes n'étant jamais partis de chez leurs parents et les adultes revenus chez leurs parents au cours ou à la fin de leurs études sont considérés comme des co-résidents. Les hébergés sont donc soit des adultes revenus chez leurs

parents pour d'autres raisons que les études, soit des adultes vivant chez quelqu'un d'autre que ses parents, ses enfants ou son conjoint.

En comparant la définition des « adultes vivant chez autrui » avec celle des « hébergés », une première différence importante concerne donc les adultes jamais partis de chez leurs parents et ceux revenus au cours ou à la fin de leurs études, puisque tous sont considérés comme des co-résidents (*tableau 9*). Parmi eux, 5 % des adultes revenus chez leurs parents à la suite d'une perte d'emploi ou en raison de problèmes financiers sont considérés essentiellement comme des co-résidents. Il s'agit de personnes ayant donné plusieurs raisons à leur retour chez leurs parents, dont une raison liée aux études (au cours ou à la fin de leurs études). Au total, seule la moitié des adultes revenus vivre chez leurs parents sont considérés comme des « hébergés », les autres étant définis comme étant des « co-résidents ».

Une deuxième différence importante concerne les adultes vivant chez leur conjoint, puisque ces derniers sont considérés comme étant occupants en titre de leur logement selon la définition des « hébergés ». En effet, dans la définition Insee, tous les répondants à l'enquête et leurs conjoints sont considérés comme étant les occupants en titre du logement.

Par ailleurs, 95 % des adultes vivant chez leur enfant sont définis comme étant « co-résidents ». Au contraire, les adultes vivant chez un ami ou une autre personne sans lien familial sont considérés comme étant « hébergés ».

Tableau 9 • La définition des « adultes vivant chez autrui » versus la définition des « hébergés »

	Définition des "hébergés"				
	Occupant en titre (en %)	Co-résident (en %)	Hébergé (en %)	Total (en %)	Effectifs
Ensemble des adultes ne vivant pas chez autrui	100	0	0	100	43 390 000
<i>Occupant en titre</i>	100	0	0	100	42 070 000
<i>Logé à titre gratuit</i>	88	8	3	100	1 240 000
<i>Habite chez quelqu'un uniquement pour les vacances</i>	0	3	97	100	70 000
Ensemble des adultes vivant chez autrui	29	62	10	100	7 250 000
<i>Habite chez ses parents</i>	1	89	10	100	4 720 000
<i>dont jamais parti de chez ses parents</i>	0	100	0	100	3 760 000
<i>dont revenu vivre chez ses parents (1)</i>	0	49	51	100	920 000
<i>dont revenu au cours de ses études</i>	0	100	0	100	220 000
<i>dont revenu à la fin de ses études et/ou pour rechercher un emploi</i>	0	100	0	100	240 000
<i>dont revenu à la suite d'une rupture familiale</i>	0	0	100	100	190 000
<i>dont revenu à la suite à la perte de son emploi</i>	0	5	95	100	110 000
<i>dont revenu à la suite de problèmes financiers</i>	0	5	95	100	83 900
<i>dont n'ayant pas renseigné le module hébergement</i>	66	10	24	100	43 900
<i>Habite chez son conjoint</i>	100	0	0	100	2 030 000
<i>Habite chez un autre tiers</i>	3	53	43	100	500 000
<i>dont vivant chez son enfant</i>	4	95	1	100	160 000
<i>dont vivant chez un autre membre de la famille</i>	3	44	53	100	270 000
<i>dont vivant chez un ami ou une autre personne sans lien familial</i>	2	0	98	100	70 000
Ensemble des adultes	89	9	2	100	50 640 000

(1) Les enquêtés peuvent donner plusieurs raisons. Seules les principales raisons citées sont détaillées dans le tableau. Par conséquent le total des effectifs détaillés par type de raisons est différent du nombre total d'adultes revenus vivre chez leurs parents.

Lecture > 29 % des adultes vivant chez autrui sont considérés comme des occupants en titre du logement selon la définition Insee (en particulier parce que tous les adultes vivant chez leur conjoint sont considérés comme étant les occupants en titre du logement). 62 % sont considérés comme étant co-résidents et 10 % sont considérés comme étant « hébergés ».

Champ > France, logements ordinaires, population âgée de 18 ans ou plus.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Les différences de définitions entre « vivre chez autrui » et « être hébergé contraint »

Pour tenir compte du degré de contrainte de la situation, les « hébergés contraints » sont définis ainsi :

- Le noyau : adultes de moins de 60 ans vivant chez quelqu'un d'autre que ses parents, ses enfants ou son conjoint, n'étant pas étudiants, n'ayant pas les moyens financiers d'obtenir un logement indépendant et n'étant pas dans cette situation seulement pour les vacances ou parce qu'il est en couple avec une personne du ménage.
- Les enfants de plus de 25 ans, non étudiants, de retour chez leurs parents pour des raisons non liées aux études et pas uniquement pour les vacances.
- Les personnes âgées de 60 ans ou plus.

En comparant la définition des « adultes vivant chez autrui » avec celle des « hébergés contraints », les plus fortes présences « d'hébergés contraints » s'observent parmi les adultes revenus vivre chez leurs parents à la suite d'une rupture familiale, de la perte de leur emploi ou en raison de problèmes financiers (respectivement 70 %, 68 % et 65 % d'entre eux sont des « hébergés contraints ») [tableau 10]. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, des adultes vivant chez un membre de leur famille (hors parents, conjoint et enfant) et de ceux vivant chez une personne sans lien familial (respectivement 34 % et 38 %).

Tableau 10 • La définition des « adultes vivant chez autrui » versus la définition des « hébergés contraints »

	Définition des "hébergés contraints"							Effectifs
	Hébergés contraints (en %)				Hébergés non contraints (en %)	Non hébergés (en %)	Total (en %)	
	"Noyau"	"Enfants"	"60 ans ou plus"	Ensemble				
Ensemble des adultes ne vivant pas chez autrui	0	0	0	0	0	100	100	43 390 000
Occupant en titre	0	0	0	0	0	100	100	42 070 000
Logé à titre gratuit	0	1	0	1	2	97	100	1 240 000
Habite chez quelqu'un uniquement pour les vacances	0	0	0	0	97	3	100	70 000
Ensemble des adultes vivant chez autrui	1	5	1	6	3	90	100	7 250 000
Habite chez ses parents	0	7	0	7	3	90	100	4 720 000
dont jamais parti de chez ses parents	0	0	0	0	0	100	100	3 760 000
dont revenu vivre chez ses parents (1)	0	35	0	35	15	49	100	920 000
dont revenu au cours de ses études	0	0	0	0	0	100	100	220 000
dont revenu à la fin de ses études et/ou pour rechercher un emploi	0	0	0	0	0	100	100	240 000
dont revenu à la suite d'une rupture familiale	0	70	0	70	29	0	100	190 000
dont revenu à la suite à la perte de son emploi	0	68	0	68	27	5	100	110 000
dont revenus à la suite de problèmes financiers	0	65	0	65	30	5	100	80 000
dont n'ayant pas renseigné le module hébergement	5	0	4	10	14	76	100	40 000
Habite chez son conjoint	0	0	0	0	0	100	100	2 030 000
Habite chez un autre tiers	15	1	9	24	19	57	100	500 000
dont vivant chez son enfant	0	0	0	1	0	99	100	160 000
dont vivant chez un autre membre de la famille	20	1	12	34	19	47	100	270 000
dont vivant chez un ami ou une autre personne sans lien familial	25	0	13	38	60	2	100	70 000
Ensemble des adultes	0	1	0	1	1	98	100	50 640 000

(1) Les enquêtés peuvent donner plusieurs raisons. Seules les principales raisons citées sont détaillées dans le tableau. Par conséquent le total des effectifs détaillés par type de raisons est différent du nombre total d'adultes revenus vivre chez leurs parents.

Lecture > 6 % des adultes vivant chez autrui sont considérés comme des « hébergés contraints », dont 1 % fait partie du « noyau d'hébergés contraints », 5 % des « enfants hébergés contraints » et 1 % des « hébergés contraints de 60 ans ou plus ».

Champ > France, logements ordinaires, population âgée de 18 ans ou plus.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

■ SOURCE

L'enquête Logement est une enquête de l'Insee existant depuis 1955. Cette étude s'appuie sur le millésime 2013, portant sur 36 000 logements répondants, dont 27 000 en France métropolitaine. Pour la première fois, des questions ont été posées sur le statut d'occupation individuel des personnes majeures vivant dans le logement, y compris celles n'étant ni sur le bail de location, ni sur le titre de propriété.

L'enquête concerne les occupants des logements ordinaires. Elle retient une définition large des habitants du logement, à savoir l'ensemble des personnes y vivant au moins un mois de l'année.

■ GLOSSAIRE

Les adultes vivant chez autrui sont ceux qui ne figurent ni sur le bail de location, ni sur le titre de propriété. Dans cette étude, il s'agit des adultes dont le statut d'occupation individuel n'est pas « occupant en titre du logement ». Ils sont distingués ensuite en sous-populations (vivant chez les parents, chez le conjoint, chez une autre personne) en repérant leur lien avec les occupants en titre du logement où ils habitent. Quelques cas sont exclus du champ : les adultes vivant chez leurs parents ou une autre personne seulement pour les vacances ; les locataires mariés vivant chez leur conjoint car ils sont juridiquement considérés automatiquement comme titulaires du bail de location, sans démarche particulière ; les adultes logés à titre gratuit, car il n'est pas possible dans ce cas de déterminer qui vit chez qui (mais seulement, qui vit avec qui). Les évolutions temporelles ne sont pas encore possibles puisque la définition de ce champ s'appuie sur une variable qui n'existe que depuis le millésime 2013.

L'indice de peuplement des logements caractérise le **degré d'occupation du logement**, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte et le nombre de pièces nécessaires au ménage.

L'occupation « normale » d'un logement est définie ainsi :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ;
- une pièce pour les autres personnes mariées ou remariées mais ne vivant pas en couple, veuves ou divorcées, ainsi que pour les célibataires de 19 ans ou plus.

Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

Exceptions : une personne seule dans un studio de 25 m² ou plus est réputée satisfaire à la norme et les logements comportant autant de pièces que la norme sont considérés comme surpeuplés s'il y a moins de 18 m² par personne.

Le surpeuplement d'un logement correspond aux situations où le nombre de pièces du logement est inférieur au nombre de pièces nécessaires au ménage.

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

■ BIBLIOGRAPHIE

- Arnault S., Crusson L., Donzeau N., Rougerie C. (2015, avril). « [Les conditions de logement fin 2013. Premiers résultats de l'enquête](#) », Insee coll. *Insee Première*, n°1546.
- Bodier M., Buisson G., Lapinte A., Robert-Bobée I., (2015) « [Couples et familles : entre permanences et ruptures](#) », in [Couples et familles](#), Insee coll. *Insee Références* – édition 2015, décembre.
- Breton D., Marie C.-V. (2015) « [Les "modèles familiaux" dans les Dom : entre bouleversements et permanence. Ce que nous apprend l'enquête Migrations, famille et vieillissement](#) », *Politiques sociales et familiales*, Cnaf, n°119, p 55.
- Castell L., Rivalin R., Thouilleux C. (2016) « [L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié](#) », *France Portrait social*, Insee coll. *Insee Références*, édition 2016.
- Coutant-Lapalus C. (2008) « Le sort du logement de la famille en cas de séparation du couple », *Actualité Juridique famille*, Dalloz revues, n°10, p. 364
- Daguet F (2018, novembre). « [Dans quatre couples récents sur dix, un seul conjoint est propriétaire ou locataire du logement](#) », Insee coll. *Insee Focus*, n°131.
- Datsenko R., Guisse N., Hoibian S., Timotéo J. (2018, décembre). « [Avoir son propre chez soi : une envie omniprésente chez les jeunes](#) », Injep coll. *Analyses et synthèses*, n°19.
- Durier S. (2017, juillet). « [Après une rupture d'union, l'homme reste plus souvent dans le logement conjugal](#) », Insee coll. *Insee Focus* n° 91.
- Fondation Abbé Pierre (2015, décembre). « [La face cachée des 'Tanguy'](#) ».
- Gaviria S. (2016, mars), « [La génération boomerang : devenir adulte autrement](#) », *SociologieS, Théories et recherches*.
- Insee (2017, novembre) « [Seniors- Fiches Population](#) », *France Portrait social*, Insee coll. *Insee Références*, édition 2017.
- Laferrère A., Pouliquen E., Rougerie C. (2017, février.) « [Le logement en France depuis trente ans](#) », in [Les conditions de logement en France](#), Insee coll. *Insee Références*, édition 2017
- Portela M., Dezenaire F. (2014, juillet). « [Quitter le foyer familial : les jeunes adultes confrontés à la crise économique](#) », DREES, coll. *Études et résultats*, n° 887.
- Pouliquen E. (2018, janvier). « [Depuis 2000, la part des 18-29 ans habitant chez leurs parents augmente à nouveau](#) », Insee coll. *Insee Première*, n°1686.
- Laflamme V., Djirikian A. (2006). [Les formes marginales de logement. Étude bibliographique et méthodologique de la prise en compte du logement non ordinaire](#), Ined coll. Document de Travail, n°135.

Annexe 1. Tableau complémentaire

Tableau A • Effet des caractéristiques des 18-64 ans sur le fait de vivre chez ses parents plutôt qu’être occupant en titre de son logement

		Proportion d'adultes de 18-64 ans vivant chez leurs parents (en %)	Effet marginal	Significativité
Sexe	Femme	10	- 3	***
	Homme	14	Réf.	
Âge	18-24 ans	60	14	***
	25-29 ans	19	7	***
	30-44 ans	4	Réf.	
	45 ans ou plus	1	- 3	***
Activité principale	Chômage	23	5	***
	Étudiant	63	5	***
	Retraité	0	- 5	***
	Au foyer	2	- 5	***
	Inactif pour invalidité ou handicap	15	8	***
	En emploi non salarié	4	- 1	ns.
	En emploi salarié cadre ou profession intermédiaire en contrat court	15	- 1	ns.
	En emploi salarié cadre ou profession intermédiaire en contrat sans limite de durée	2	- 5	***
	En emploi salarié employé ou ouvrier en contrat court	23	3	***
	En emploi salarié employé ou ouvrier en contrat sans limite de durée	6	Réf.	
Statut matrimonial légal	Célibataire	27	18	***
	Marié	0	Réf.	
	Veuf	0	4	ns.
	Divorcé	2	9	***

Notes > (1) *** Significatif au seuil de 1 % / ** Significatif au seuil de 5 % / * Significatif au seuil de 10 % / ns Non significatif.

Lecture > 10 % des femmes de 18-64 ans vivent chez leurs parents. À autres caractéristiques comparables, elles ont une probabilité moins forte de vivre chez leurs parents que les hommes (-3 points).

Champ > France, logements ordinaires, personnes âgées de 18 ans ou plus.

Source > Insee, enquête Logement 2013.

Les dossiers de la DREES

N° 58 • juin 2020

Vivre chez ses parents ou chez une autre personne à l'âge adulte

Directeur de la publication
Fabrice Lenglard

Responsable d'édition
Souphaphone Douangdara

ISSN
2495-120X



La DREES fait partie
du Service statistique public
pilote par l'Insee.

Ministère des Solidarités et de la Santé

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP

Retrouvez toutes nos publications sur drees.solidarites-sante.gouv.fr et nos données sur www.data.drees.sante.fr